

Arnaud FRON



**LES PERVINQUIÈRE
DANS LE GRAND SABLIER DES
SIÈCLES**

Ce livre a été publié sur www.bookelis.com

ISBN : 979-10-359-2425-6

© Arnaud FRON

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction, intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

L'auteur est seul propriétaire des droits et responsable du contenu de ce livre.

AVANT-PROPOS

Nous voici désormais de retour dans notre grand sablier familial. J'en suis certain, vous avez tous été éblouis par les passionnantes aventures que nous avons découvertes dans le premier volume de cet ouvrage, consacré aux Coutansais, ainsi que par les multiples péripéties qui nous ont mené jusqu'à Charles, Suzanne, et à leurs treize charmants rejetons, dont huit, qui ne manqueront pas de me lire, sont toujours parmi nous à ce jour.

Place désormais aux Pervinquières, mais aussi à toutes ces familles de l'ouest et d'ailleurs qui donneront naissance à notre Suzanne.

Comme vous vous en doutez, le premier volume de mon ouvrage familial s'adressait à un public beaucoup plus large que le second puisque, vous ne l'ignorez pas, il n'existe plus stricto sensu de Pervinquières aujourd'hui et qu'en conséquence, à l'exception des Coutansais du Hallay, l'histoire de ceux-ci n'intéresse sans doute que bien peu de monde. Je ne désespère pas toutefois d'écouler quelques dizaines d'exemplaires de mon ouvrage. Et Dieu sait que nous avons des choses à apprendre des Pervinquières et de tous ceux qui nous mèneront jusqu'à la petite Suzanne. Les Pervinquières, c'est une évidence à mes yeux, se sont élevés socialement plus vite que les Poirier ne l'ont fait. Dès le XVII^{ème} siècle, alors installés à Rennes, ils sont dénommés comme formant une « honorable » famille. Ceci est vrai des Pervinquières, en Bretagne puis en Vendée, mais aussi d'autres familles que nous allons découvrir, notamment les Roudier et des Leconte, qui vivent à Paris et y tiennent une place sociale importante et reconnue depuis longtemps. Ceci est vrai également des Joussemet et des Birotheau, qui, beaucoup plus vite que les Poirier, ont acquis une solide assise en Bas-Poitou. Et puis, contrairement au premier volume de mon histoire familiale, vous constaterez que notre balade nous mènera souvent ailleurs que dans l'Ouest, même s'il va de soi que nous passerons une joyeuse partie de notre lecture, à nouveau en Vendée. Vous découvrirez donc à loisir Saint-Léonard, le Limousin, avec les Ducros et les Nicard, Paris et La Brie avec les Delagneau, les Roudier, les Leconte, les Malter et Demachy, Rennes et la Bretagne avec les Pervinquières.

Vous y découvrirez également les « gloires » de la famille, qui nous permettrons de voyager bien au-delà même de nos frontières nationales. Séverin Pervinquière évidemment, notre député aux États généraux de 1789, qui jouera un rôle essentiel dans le jeune département de la Vendée, dont il sera d'ailleurs un des premiers dirigeants, pendant la Révolution, avant de se rallier à l'Empire et de terminer sa carrière comme Président de chambre criminelle à la Cour d'appel de Poitiers. C'est lui qui installera en réalité les Pervinquière à la Beaudonnière, où, d'ailleurs, il rendra son dernier souffle.

Ou encore son beau-frère, le glorieux général d'Empire Augustin-Daniel Belliard, ci-devant comte de Plock, en Pologne, que tout un chacun, dans la famille, se doit de connaître dès sa plus tendre enfance. Vous le constaterez, cet ouvrage lui fait la part belle. Je l'ai, je pense, particulièrement soigné, et j'espère que, lorsque vous aurez lu ces quelques lignes, vous aurez appris à le connaître un peu mieux. Ce qui est éminemment amusant, et sympathique, avec notre Auguste, vous le verrez, c'est que nous sommes aux frontières de l'histoire familiale et de la grande histoire. Nous nous promènerons de Fontenay à Moscou, de Longèves à Madrid et au Caire, nous volerons d'Arcole jusqu'au pied des Pyramides ou à Louxor, nous irons de la Beaudonnière à Austerlitz, à Vienne et à Bruxelles. Bref, nous parcourerons avec lui le vaste monde.

Nous rencontrerons les Pervinquière et l'ami Charles Cochon, un cousin germain de Séverin, mais aussi Joachim Murat et son épouse Caroline Bonaparte, Joseph Bonaparte, roi de Naples puis d'Espagne, Napoléon bien sûr, mais également Talleyrand et Fouché, l'Empereur d'Autriche François 1er, le Prince de Metternich, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe, ou encore le tout nouveau roi des Belges Léopold 1er. Et je suis sûr que vous goûterez particulièrement la prose de notre héros, puisque, vous le verrez, je me suis appuyé, pour vous conter notre Auguste, sur des lettres, que, pour certaines, vous pourrez visualiser, ainsi que sur une bibliographie, finalement assez abondante. Ses propres Mémoires tout d'abord. Ces Mémoires sont passionnantes parce que, pour une bonne partie, elles sont écrites de sa propre main, avant que d'être mises en forme par son aide de camp le Colonel Julien Vinet, qui était d'ailleurs un de ses neveux¹, avant de devenir

¹ Julien Vinet (1791-1878), est le fils de Charles Vinet, notaire à Fontenay, et de Marie-Geneviève Robert. Cette dernière est la fille de Pierre-Daniel Robert, demi-frère aîné d'Angélique, la mère du Général (v. « Dans le grand sablier des siècles » – Chapitre 13 : Les Robert) Julien restera célibataire et n'aura aucune postérité.

son exécuteur testamentaire, puis son légataire universel, celui qui héritera toute sa fortune puisque sa sœur Angélique Pervinquière renoncera à sa succession. J'ai été par ailleurs bien aidé par l'œuvre d'un dénommé Jules Garsou, qui, en 1936, rédigera un ouvrage particulièrement documenté sur la mission confiée par Louis-Philippe à Auguste en 1831, mission qui aboutira à l'indépendance de la Belgique (« *Le Général Belliard – Premier Ministre de France en Belgique - 1831-1832* »). Les « *Recherches Historiques sur le Général Belliard, de Fontenay-Le-Comte* », publié en 1887 par un ecclésiastique de haut vol, l'abbé Staub, ancien aumônier titulaire de la garnison d'Orléans, m'ont été bien utiles également. Par ailleurs, je me suis délecté, je dois le dire, à la lecture de la « *Notice historique sur le Général Comte Belliard* » de Constant Merland, publiée en 1868. Celle-ci regorge d'informations, et elle a par ailleurs l'intérêt non négligeable de nous présenter nombre de lettres échangées entre notre Auguste et les grands dignitaires de l'Empire ou avec les Pervinquière. Enfin, il existe une dernière biographie très complète de notre gloire familiale, publié en 1909 par un militaire, le général Derrécagaix, riche d'environ 700 pages sur notre homme, et qui m'a également été fort utile.

Et puis, grâce à Tante Anne, à mes cousins du Bernard et évidemment à oncle Jean et à tous ceux qui, depuis 200 ans, ont pris si grand soin de nos archives familiales, vous découvrirez également notre grand-mère Angélique, la sœur du général, l'épouse de Séverin, par les quelques dizaines de lettres que j'ai retrouvées dans la malle en osier dont j'entendais parler depuis si longtemps, et que j'ai enfin eu la chance d'explorer. Vous découvrirez une femme de conviction, une femme au caractère bien trempé, aux opinions bien tranchées, comme le sont aujourd'hui encore, -je suis certain que vous en reconnaîtrez certaines !-, tant de femmes de la famille.

Mais ce n'est pas tout, puisque vous retrouverez également, plus près de nous, Léon, notre Léon Pervinquière, qui fut redécouvert par les Vendéens à la fin du XXe siècle et enfin reconnu pour ce qu'il était, un scientifique de première ampleur, disparu bien trop jeune, à l'âge de 39 ans, quelques mois avant le début de la première guerre mondiale qui aurait tout aussi bien pu l'emporter que la maladie contractée en Tunisie qui finalement aura raison de lui en 1913. Et puis d'autres également que vous connaîtrez sans doute moins. Quelques personnages marquants, le grand-père Calixte Birotheau des Burondières, lui aussi député aux États généraux en 1789 en même temps que notre Séverin, qui, vous le verrez, sera à l'origine du découpage en trois de l'ancien Bas-Poitou et donc de la création du

département des Deux-Sèvres. Ou encore Charles Delagneau, Préfet sous le second Empire et au début de la IIIe République, le grand-père maternel de notre Suzanne, un joyeux luron, vous le verrez. Et tous les autres encore, anonymes ou nom, qui feront l'histoire de cette famille.

Encore quelques mots, et je vous conduirai enfin vers le vif du sujet, quelques mots donc sur des lieux dont vous avez peut-être entendu parler ou que vous avez peut-être arpentés par vous-même, dont vous ne saviez peut-être pas qu'ils avaient un rapport quelconque avec la famille... la Beudonnière bien évidemment, qui ne saurait figurer ailleurs que sur la couverture de cet ouvrage, tant elle se mêle étroitement avec l'histoire des Pervinquières et des Coutansais depuis maintenant plusieurs siècles, mais également d'autres lieux plus étonnants, dans lesquels l'histoire de la famille s'est pourtant écrite... la Court-d'Aron à Saint-Cyr-en-Talmondais, la Brossardière et les Oudairies, à La Roche... Tant de lieux dans lesquels nos anciens ont vécu, ont joué, ont aimé, ont souffert, ont ri, ont pleuré, avant d'y disparaître finalement et de tomber, pour nombre d'entre eux, dans un oubli bien injuste...

Je n'espère en somme qu'une chose de cet ouvrage. Que ces quelques lignes aient le mérite de vous faire aimer tous ceux-ci, sans lesquels, vous le savez, nous ne serions pas ici aujourd'hui, et que, peut-être vous ne connaissiez pas même lorsque vous avez ouvert ces pages. C'est pour cette raison, vous le constaterez, que j'ai, autant que faire se peut, décidé de vous transcrire les actes d'état-civil ou les registres paroissiaux en leur état brut, in extenso pour la plupart d'entre eux, comme je l'avais d'ailleurs fait dans le premier volume de cet ouvrage, tels qu'ils ont été rédigés en leur temps, avec leurs fautes et leurs imperfections, et vous constaterez qu'en terme d'imperfection et de fautes, la grand-mère Angélique est une championne toutes catégories, elle qui n'a de cesse, dans ses lettres, que de massacrer allègrement notre belle langue française. Cependant, j'en suis je suis certain, vous lui avez déjà pardonné ses limites, car vous le verrez vous-mêmes, Dieu que certaines de ses lettres sont drôles et touchantes !

Permettez moi encore quelques lignes et j'en aurai terminé, car je ne saurais en effet achever cette balade familiale sans de traditionnels remerciements, à tous ceux qui m'ont aidé dans mon travail. En commençant par oncle Pierre. Depuis plusieurs années, celui-ci a la bonne idée de me rappeler son souhait de me voir lui conter, ainsi qu'à vous-même, l'histoire de notre général Belliard. Il a eu raison d'être insistant, et si, finalement, j'ai décidé d'étoffer mes observations sur les Belliard et sur le premier d'entre eux, c'est bien grâce à lui. A Tante Anne ensuite je vous l'ai

dit, qui a bien voulu m'ouvrir la « malle aux trésors » confiée à oncle Jean, à Fontaine, dont j'entendais parler depuis toujours, sans jamais avoir pu l'explorer jusqu'alors. Un grand remerciement également à notre bien lointaine cousine Florence Brossard, avec laquelle je converse par e-mail depuis maintenant plusieurs années, et à sa cousine germaine Muriel de Larocque-Latour, elle aussi descendante des Brossard et donc des Pervinière, avec qui j'échange avec grand plaisir depuis quelques mois. Grâce à elles notamment, vous pourrez profiter de certains courriers écrits pendant son épopée napoléonienne de la main même de notre bon général. Que Florence et Muriel soient donc infiniment remerciées de leur si précieuse contribution. Je m'en voudrais d'oublier dans mon inventaire à la Prévert Luc Ozaneaux, que, sans doute vous ne connaissez pas, mais qui, il y a quelques années maintenant, a eu la gentillesse de me confier certaines pièces provenant de son ancêtre Georges Ozaneaux, ami d'enfance des Leconte et des Roudier, pièces que vous trouverez en fin de cet ouvrage.

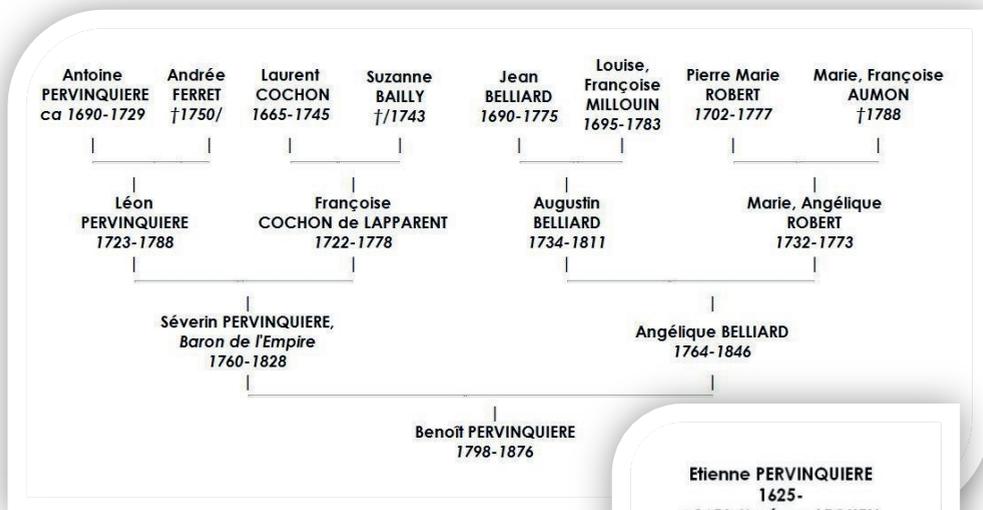
Merci également, et j'espère n'oublier personne, à oncle Séverin et à tante Édith, à Tante Hélène bien évidemment, à oncle Patrice et tante Chantal, à tante Geneviève Coutansais, à Philippe et Sophie, à Olivier et Bénédicte, notamment pour leur travail sur l'épopée argentine de l'oncle Louis Pervinière. Olivier m'a bien aidé dans mes recherches sur la « yerba maté », de laquelle Louis a vécu pendant plusieurs décennies, plutôt mal d'ailleurs, chez les hommes de la pampa. Et à vous tous que je ne peux nommer et qui m'avez ouvert vos archives et transmis vos trésors familiaux, dont, désormais, tout le monde pourra profiter et qui, ce qui ne gêne rien, je l'espère, ne se perdront pas avec le temps.

Mais allez, encore une fois, je me laisse emporter et j'ai assez parlé. Entrons sans délai dans le vif du sujet. Voici les Pervinière et les autres...

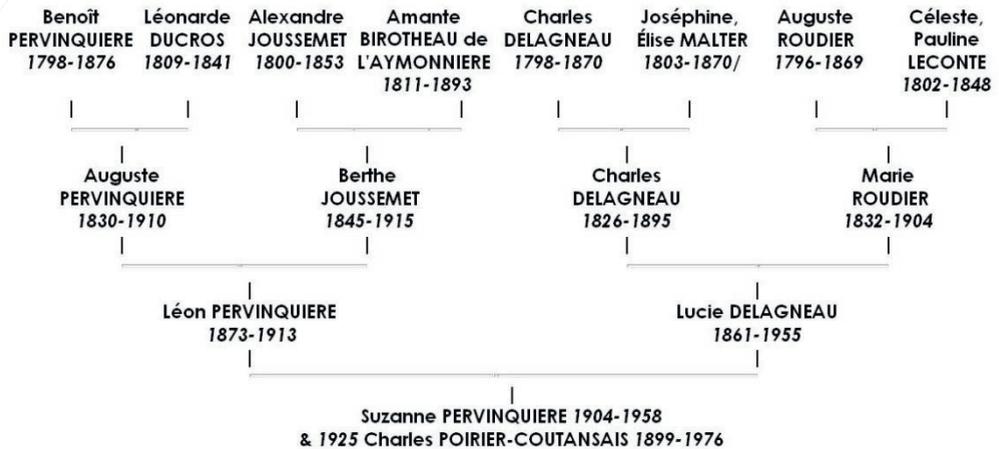
*Pour Nathalie,
Pour Juliette, Oscar et Louis*

CHAPITRE 1

AUX SOURCES DES PERVINQUIÈRE : LE ROUERGUE, LA BRETAGNE ET LE POITOU



LE ROUERGUE, LA BRETAGNE, LE POITOU



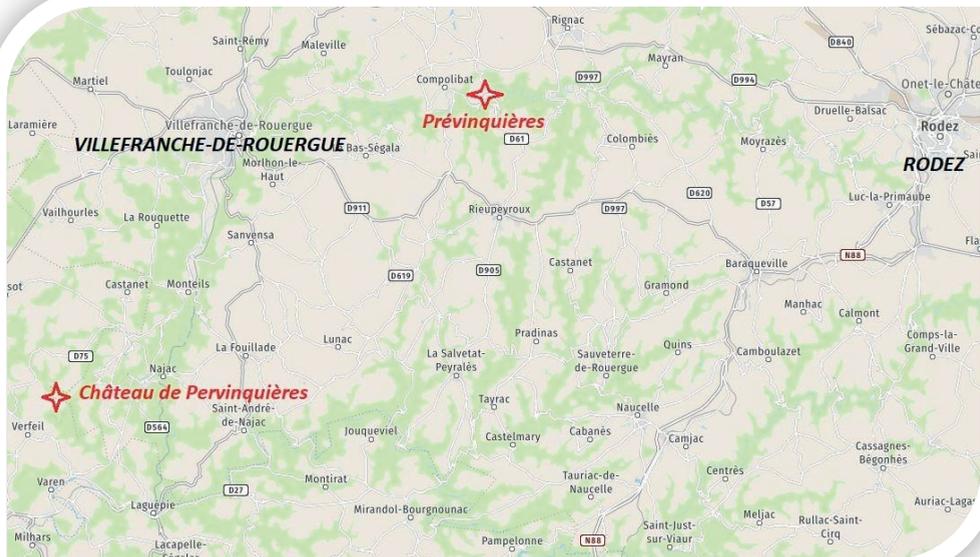
Selon la tradition familiale, la famille serait originaire du Rouergue. Cependant, il est impossible de relier « nos » Pervinquier aux quelques villages qui portent ce nom dans l'Aveyron et dans le Tarn-et-Garonne, et aux Pervinquier dont on trouve effectivement la trace sur les registres paroissiaux de cette région jusqu'au début du XIXème siècle. Il existe toujours aujourd'hui à Ginals, dans le Tarn-Et-Garonne, entre Montauban et

Villefranche-de-Rouergue, les ruines du château de Pervinquieres, qui n'a d'ailleurs, semble t'il, jamais appartenu à une quelconque famille Pervinquier.



Le château de Pervinquieres à Ginals (82)

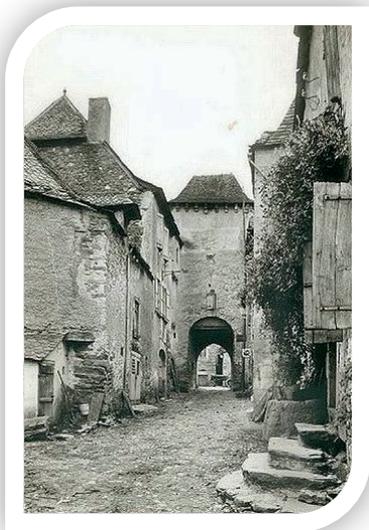
LE ROUERGUE, LA BRETAGNE, LE POITOU



LE ROUERGUE, LA BRETAGNE, LE POITOU

Une cinquantaine de kilomètres au nord-est, entre Villefranche-de-Rouergue et Rodez, se trouve une commune du nom de Prévinquières, confortablement nichée entre les boucles de la rivière Aveyron. Pendant près de cinq siècles, le château et ses dépendances seront la possession ininterrompue des seigneurs et de la famille de Prévinquières, dont certains des membres se distingueront, ainsi le dénommé Astorg de Prévinquières, qui partira en croisade et mourra en Terre Sainte en 1095.

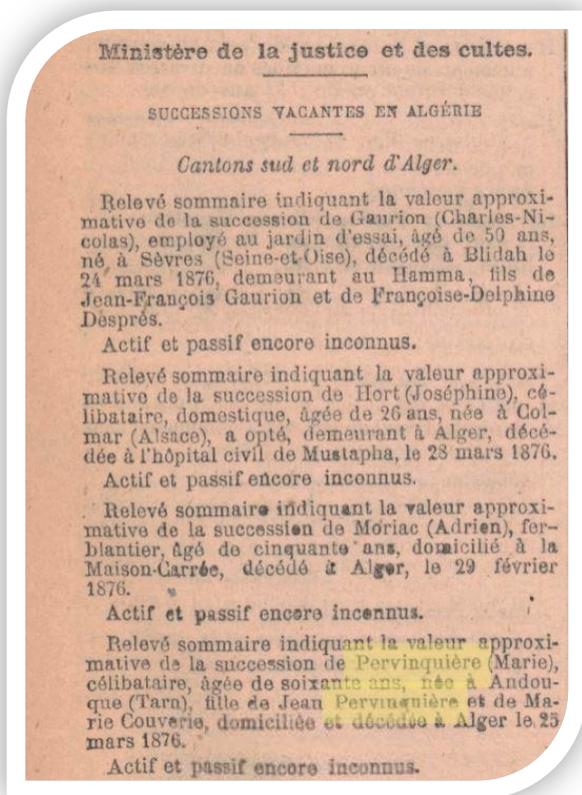
*Le village
de Prévinquières*



Encore quelques dizaines de kilomètres vers le nord, entre Rodez et Aurillac, en limite de l'actuel département du Cantal, se trouvent les communes d'Entraigues-sur-Truyère, d'Estaing, de Tesq et de Montpeyroux notamment. On y retrouve énormément de *Pervinquières* ou *Prévinquières* au cours des siècles dans les registres paroissiaux, tels ce Méric (ou Aymeric) Pervinquières, vigneron de son état, qui finira ses jours le 9 mai 1700 à Entraigues. A cette époque, « nos » Pervinquières sont installés à Rennes, avec Etienne, depuis plusieurs dizaines d'années, et comme nous le verrons bientôt, certains d'entre eux sont déjà installés en Bas-Poitou, où ils ont fait souche. Et puis encore, une cinquantaine de kilomètres à l'est de Rodez, il existe une autre commune, nommée Recoules-Prévinquières.

LE ROUERGUE, LA BRETAGNE, LE POITOU

Enfin, pour en terminer avec cette rapide balade à travers les paysages du sud-ouest, il y aura également des Pervinquières dans le Tarn, dans la commune d'Andouque, qui se trouve située quelques dizaines de kilomètres au nord-est d'Albi, et ce jusqu'à une période assez récente finalement puisque j'ai trouvé dans un journal officiel de 1876 la trace d'une dénommée Marie Pervinquière, née en 1816 à Andouque, dans le Tarn donc, fille de Jean Pervinquière et de Marie Couverie, dont la succession, vacante, était ouverte suite à son décès survenu à Alger le 25 mars 1876.



Journal officiel du 24 juillet
1876

Vous aurez compris donc que la tradition familiale qui situe le berceau des Pervinquières dans le Rouergue et plus généralement dans le sud-ouest, ne me paraît aucunement impossible. Je ne sais pas aujourd'hui dans quelles conditions Étienne, que nous allons bientôt découvrir, se trouvera vivre dans l'ouest, à Rennes en l'occurrence, puis semble t'il à Angers, de même que je ne sais pas s'il existe un lien quelconque entre celui-ci et ceux qui, sous une forme ou sous une autre, ont

porté ce patronyme au cours des siècles dans le sud-ouest de la France. Venons-en donc à ce que nous savons avec certitude, la présence des Pervinquières en Bretagne au XVIIe siècle.

UNE HONORABLE FAMILLE RENNAISE
ÉTIENNE PERVINQUIÈRE ET SIMÉONE LEGUEN

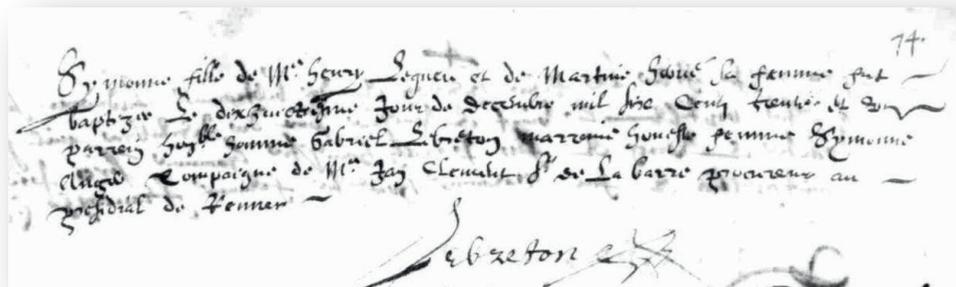
Etienne Pervinquière et Siméone Lequeu¹

Le plus ancien des Pervinquières dont l'existence nous est connue avec certitude, Etienne, naît probablement aux alentours de 1625. Il s'installe à Rennes où il devient receveur des domaines. Le 12 mai 1650 à Rennes, en l'église Saint-Jean, il épouse une bretonne, Siméone Lequeu (ou peut être Le Guen). Etienne appose alors sur le registre paroissial une signature impeccable et sûre d'elle-même, que vous pourrez admirer sur la page suivante, et se dénomme « *Pervenquières* ». Manifestement, sont présents aux noces, essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, des membres de la famille de la promise, ce qui nous conduit à penser qu'en effet, Etienne n'est pas originaire de Rennes ou de la région. On le retrouve régulièrement sur les registres de certaines paroisses de Rennes, sans pouvoir connaître son lieu de naissance, en raison, sans doute, du grand incendie qui détruisit la quasi-totalité du centre historique de Rennes du 23 au 29 décembre 1720, et dans lequel nombre d'actes et de registres anciens furent détruits. Quoiqu'il en soit, celui-ci serait allé s'installer à Angers, où il aurait été receveur des domaines pour le Roi, et où il serait décédé, sans que ceci puisse être tenu pour absolument certain. Siméone est Rennaise. Elle a été baptisée le 18 décembre 1631 à l'église des Toussaints, et est la fille d'Henri Leguen (ou Lequeu²) et de Martine Hervé, qui est née à Rennes le 3 janvier 1601.

¹ Ou plus probablement Le Guen, selon moi.

² Les lecteurs se feront leur propre idée sur le patronyme exact de notre Siméone, *Lequeu ou Leguen*. Pour ma part, j'opterai pour Leguen, qui a le mérite d'être un patronyme parfaitement breton. Par ailleurs, l'acte de baptême de Siméone me semble ne pas prêter à discussion, le « *g* » de Leguen étant, vous le constaterez, parfaitement tracé.

UNE HONORABLE FAMILLE RENNAISE
ÉTIENNE PERVINQUIÈRE ET SIMÉONE LEGUEN

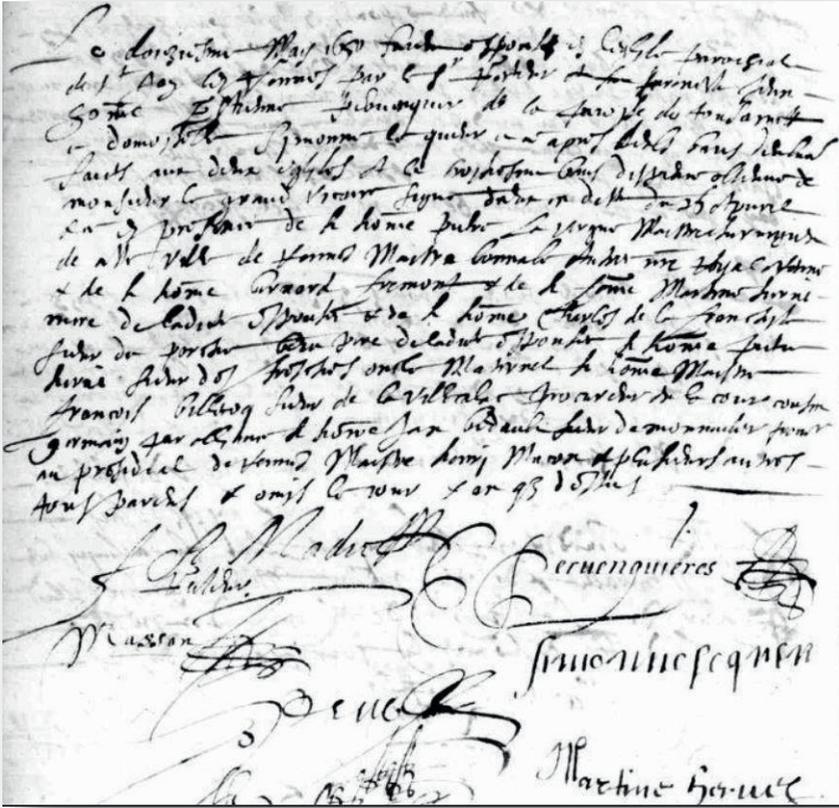


Baptême de Symonne Leguen (ou Lequeu)
Rennes, église des Toussaints 1631¹

Etienne et Siméone auront plusieurs enfants, Outre Antoine, né en 1656 à Rennes et que nous retrouverons bientôt, ils verront naître à leur foyer trois filles et deux garçons, Jeanne tout d'abord, née en 1651, puis Jean, né en 1652, François, né en 1654 et qui vivait toujours en 1689, puis Marguerite, née en 1658, et enfin une seconde fille prénommée Jeanne, née vers 1662. La benjamine, Jeanne, se mariera, deux fois au cours d'une existence pourtant très brève. Elle épousera en première noces en 1684, au Cap, en Afrique du Sud, un certain Guy-Louis Lhervé, dont elle aura une fille, Jeanne. Cette Jeanne Lhervé épousera le 21 juin 1718 à Luçon un dénommé Jean Saint-Lo. Puis, devenue veuve sans doute assez jeune, Jeanne Pervinquière convolera à nouveau, en 1687, avec un certain Jacques Gosset. Elle meurt à Luçon en novembre 1689, à l'âge de 27 ans, et est inhumée le 22 novembre 1689 en l'église Saint-Mathurin de Luçon, où elle a sans doute suivi son frère Antoine, qui s'est installé en Poitou quelques années plus tôt. Son mari Jacques Gosset est présent à ses obsèques, le registre paroissial de Saint-Mathurin indiquant qu'il est alors « *nouvellement arrivé de l'île de Saint-Domingue* ».

¹ « *Symonne, fille de Me Henry Leguen et de Martine Hervé, fut baptisée le dix huitième jour de décembre mil six cent trente et un, parrain honorable homme Gabriel Le Breton, marraine honnête femme Symonne, compaigne de Mr Jan Clement, Sr de la Barre, procureur au présidial de Rennes* ».

UNE HONORABLE FAMILLE RENNAISE
ÉTIENNE PERVINQUIÈRE ET SIMÉONE LEGUEN

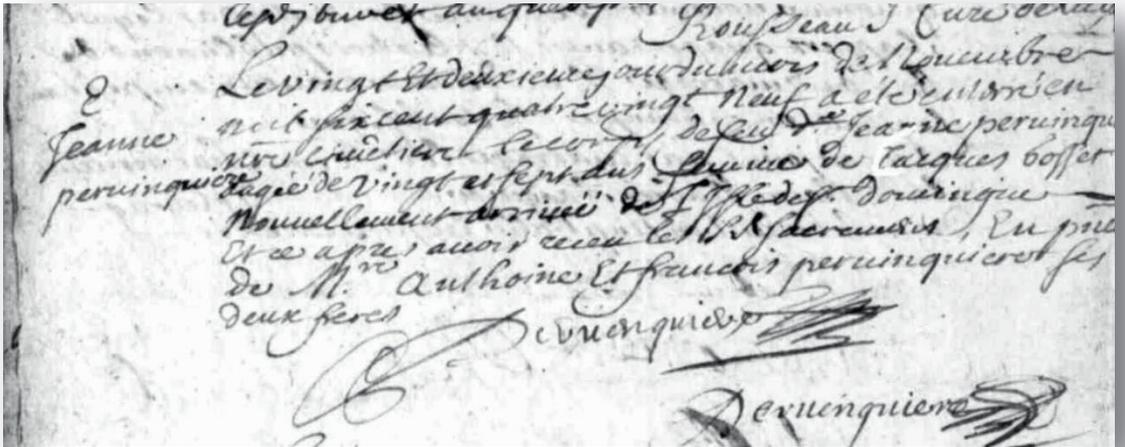


Acte de mariage d'Etienne et Siméone Pervinquière
Registres paroissiaux de la Paroisse Saint-Jean de Rennes 1650¹

¹ « Le douzième mai 1650, sans oppositions, en l'église paroissiale de St Jean, les formes de la Ste Eglise.....Entre Estienne Pervinquières, de la paroisse de Toussaint, et Demoiselle Simonne Leguen, après lesdits bansfaits aux deux églises, et le troisième ban.....»

En présence de honorable hommeLa Vergne, Maistre La Vergne....., Maistre Barnabé Aubertroyal notaire, et de Honorable homme Bernard Fremont, et de dame Martine Hervé, mère de ladite épouse, et de honorable homme Charles de lasieur du.....beau-père de ladite épouse, et de honorable homme Julien Hervé, seur de, oncle maternel, de honorable homme Martin François Billecoq, sieur de la Vill.....archer de la cour, cousin germain par alliance, de honorable homme Jean Bidault, sieur de.....au présidial de Rennes, Maistre Henry Masson, sieur de la..... ».

UNE HONORABLE FAMILLE RENNAISE
ÉTIENNE PERVINQUIÈRE ET SIMÉONE LEGUEN



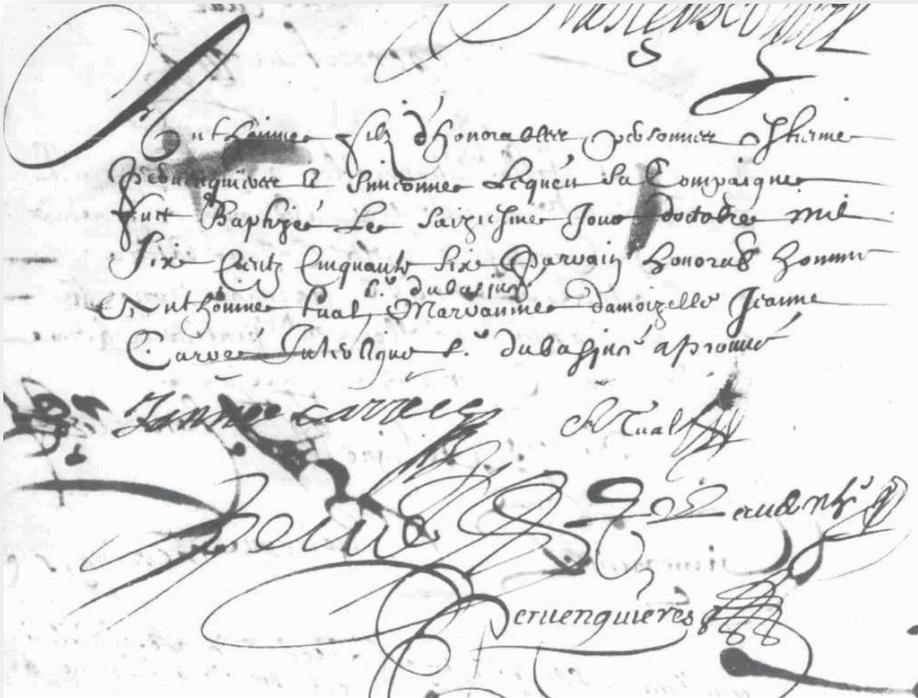
Inhumation de Jeanne Pervinquier – Luçon église St Mathurin 1689¹

¹ « Le vingt et deuxième jour du mois de novembre mil six cent quatre vingt neuf a été inhumée en notre cimetière le corps de feu Jeanne Pervinquier, âgée de vingt et sept ans, femme de Jacques Gosset, nouvellement arrivé de l'Isle de St Domingue, et ce après avoir reçu le St Sacrement, en présence de Mrs Anthoine et François Pervinquier ses deux frères. »

ANTOINE PERVINQUIÈRE « DES SOUCHAITS », LE CHIRURGIEN,
MARIE BAUDOUIN ET JEANNE GUESTRON

**Antoine Pervinquière des Souchaits (1656-1696)
Et Marie Baudouin (1656-1689) puis Jeanne Guestron**

Son fils Antoine Pervinquière, qui se dit « des Souchaits », naît à Rennes le 16 octobre 1656.



Registres paroissiaux – Paroisse des Toussaints - Rennes – 1656¹

C'est lui qui vient installer les Pervinquière en Vendée actuelle. Il part vivre en Bas-Poitou, à Saint-Michel-en-L'Herm, où il devient « Maître Chirurgien ». Attention toutefois, ne vous méprenez pas. S'il est « maître chirurgien », ce n'est pas pour autant le professeur Cabrol ! Le chirurgien du XVII^{ème} siècle serait plutôt, si l'on veut, l'équivalent de nos aides-soignants d'aujourd'hui. Un mot d'histoire, si vous me le permettez, et plus particulièrement sur celles des chirurgiens. La confrérie des « barbiers-chirurgiens », qui exerce sous le

¹ « Anthoine, fils d'honorable homme Estienne Pervenquière et Siméonne Leguen sa compaigne fust baptisé le seizième jour d'octobre mil six cent cinquante six. Parrain honorable homme Anthoine Tual, Marraine damoizelle Jeanne Carré..... »

**ANTOINE PERVINQUIÈRE « DES SOUCHAITS », LE CHIRURGIEN
MARIE BAUDOUIN ET JEANNE GUESTRON**

haut patronnage spirituel de Saint-Côme, a été créée par Saint-Louis. Le terme même de « *barbier* » renvoie en fait à trois métiers qui n'ont que bien peu de choses en commun. Le barbier tout d'abord, celui qui a le droit de tenir boutique pour raser et qui a pour enseigne des bassins blancs avec cette inscription "Céans on fait le poil proprement et l'on tient bains et étuves." ¹, puis le barbier-perruquier, qui n'exerce son talent que sur les têtes princières et qui, en général, appartient à la suite des domestiques des grandes maisons. Il est l'ancêtre des coiffeurs actuels. Et enfin le barbier-chirurgien, en charge de la petite chirurgie, qui a pour enseigne des bassins jaunes. Telle est la profession d'Antoine, dont l'enseigne au bassin jaune doit donc être bien visible dans le bourg de Saint-Michel-en-L'Herm. L'ancien métier de barbier-chirurgien remonte au Moyen Âge, à une époque où la chirurgie est fermement condamnée par l'Église et où, pourtant, les actes chirurgicaux ne manquent pas et doivent bien être pratiqués par quelqu'un. En 1163, lors du concile de Tours, l'Église décrète : « *Ecclesia abhorret a sanguine* »². En 1215, le IV^{ème} concile du Latran va plus loin et interdit explicitement aux prêtres d'exercer la chirurgie. Cette interdiction de la pratique de la chirurgie par les médecins, qui, pour la plupart d'entre eux, sont membres du clergé à l'époque, conduira des professions comme les arracheurs de dents, les marchands forains ou les barbiers à réaliser des interventions de petite chirurgie. C'est ainsi que la chirurgie sera reléguée à un rang inférieur pour plusieurs siècles. Il va falloir attendre Louis XIV pour que la situation des chirurgiens évolue de manière significative. En 1668, celui-ci fera du chef de la confrérie des chirurgiens-barbiers, Charles-François Félix, dit Félix de Tassy, le « *premier chirurgien du roi* ». Enfin, par un édit publié au mois de novembre 1691, Louis XIV crée des « *maistres barbiers-baigneurs-étuvistes-perruquiers* » dans toutes les villes de cours supérieures ou de bailliages. Et ce ne sera qu'en 1694, par un acte du 25 janvier, qu'enfin, sera édicté règlement pour tous les chirurgiens du royaume. Cet édit est la conséquence directe de la fistule du roi. Rappelons en quelques mots, pour ceux qui l'auraient oubliée, l'histoire de la fistule de Louis XIV. Au début de l'année 1686, le Roi Soleil se plaint de douleurs dans la région du royal postérieur. Il est alors âgé de 47 ans, et

¹ Dictionnaire de Paris de Hurtaut 1779.

² « *L'Église a le sang en horreur* ».

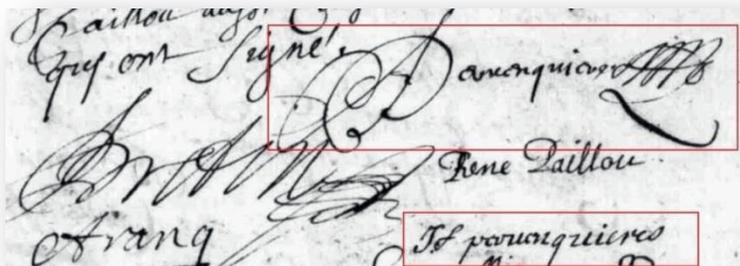
**ANTOINE PERVINQUIÈRE « DES SOUCHAITS », LE CHIRURGIEN
MARIE BAUDOUIN ET JEANNE GUESTRON**

donc dans la fleur de l'âge, mais ne peut plus monter à cheval et doit faire ses promenades, dans le parc de Versailles, en chaise à porteurs. Les médecins se concertent et se battent pour savoir que faire afin de soulager le monarque. Bientôt, la vie même de Louis XIV est menacée. Charles-François Félix de Tassy, premier chirurgien du roi depuis plus de dix ans, préconise une opération et parvient à en convaincre le souverain. Ce sera « *La Grande Opération* ». Bien sûr, le chirurgien va prendre ses gardes, et se fera la main pendant plusieurs semaines sur des « fistuleux » parisiens, qu'il réquisitionne et fait regrouper manu-militari à Versailles. Soixante-quinze d'entre eux, dira t'on, ne survivront pas au scalpel de Félix, mais peu importe, la santé du Roi-Soleil passe avant toute autre considération et les dommages collatéraux pèsent bien peu. L'opération se tiendra dans la chambre même du roi, à Versailles, le 18 novembre 1686 à 7 heures du matin. Le roi est allongé sur son lit, avec un traversin passé sous le ventre pour relever le noble derrière du souverain et le rendre accessible au médecin. Sont présents outre Félix de Tassy, les médecins Daquin, Fagon, Bessières et La Raye qui assistent à l'opération, et Madame de Maintenon qui tient la main de celui qui est secrètement son mari depuis trois ans. L'opération, qui, évidemment, se déroule sans aucune anesthésie, dure trois heures, au terme desquelles le roi finira par déclarer : « *Est-ce fait, messieurs ? Achevez et ne me traitez pas en roi ; je veux guérir comme si j'étais un paysan.* » La Grande Opération sera un succès. Le Roi-Soleil est sauvé. Félix de Tassy, et avec lui, les chirurgiens de France, seront dignement remerciés. Ils vont enfin être reconnus et intégrer le corps médical. La France respire. Lulli, le grand Lulli lui-même, célèbre la résurrection du roi. Il compose une ode, un hymne dénommé « *Grand Dieu Sauve le roi* ». Quelques années plus tard, en 1714, Haendel, de passage à Versailles, entendra cet hymne, le notera sur un bout de papier, et l'emportera avec lui à Londres, à la cour de George Ier, tout nouveau roi d'Angleterre. Car c'est en effet à Londres que « *Grand Dieu sauve le roi* » connaîtra une seconde carrière, comme vous l'aurez compris sous le nom de « *God Save The King* », un hymne dont certains, sans doute auront entendu quelques notes au cours de leur existence.

Mais ne nous laissons pas distraire par l'histoire de l'auguste fessier royal, et revenons au sujet de notre étude, notre Antoine Pervinquière, qui vit

*ANTOINE PERVINQUIÈRE « DES SOUCHAITS », LE CHIRURGIEN
MARIE BAUDOUIN ET JEANNE GUESTRON*

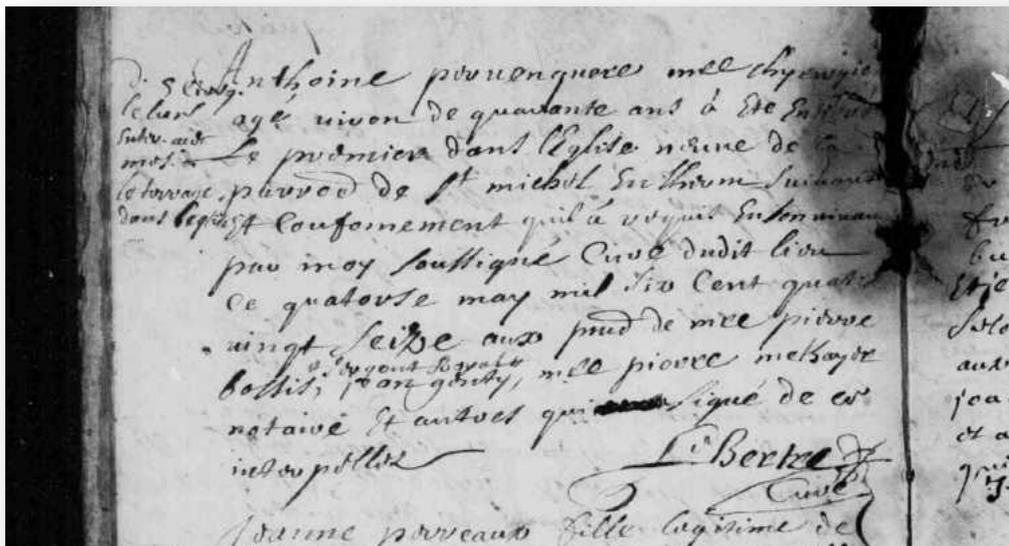
désormais à Saint-Michel-en-L'Herm. Il épousera tout d'abord, à Luçon, le 19 août 1682, à l'âge de 26 ans, dit le registre de la paroisse, Marie Baudouin, qui a le même âge que lui. A l'époque, Antoine est toujours domicilié à Rennes, à la paroisse des Toussaints, et c'est sans doute son mariage qui le fait migrer vers le Bas-Poitou. Son frère François est présent au mariage et signe alors « JF Pervenquières ». Antoine et Marie auront deux enfants, qui disparaîtront très jeunes, un garçon, tout d'abord, Jacques, né probablement en 1683 et qui mourra en 1693 à Saint-Michel-En-L'Herm, puis une fille, Marie-Antoinette, née en 1686 et qui mourra en 1689, toujours à St-Michel. Marie Baudouin, épouse Pervinquière, meurt à Saint-Michel-En-L'Herm, où son mari est maître-chirurgien, en 1689, à l'âge de 33 ans. Antoine ne restera pas veuf bien longtemps, puisque, dès le 27 décembre 1689, quelques mois après le décès de Marie, il épouse à Luçon Jeanne Guestron, qui est veuve elle aussi, et qui lui donnera six enfants, dont un seul atteindra l'âge adulte, un garçon à nouveau prénommé Antoine, qui naîtra vers 1690.



*Signatures des deux frères Pervinquière, Antoine et François
Luçon – 1682*

Antoine meurt en avril 1696 à Saint-Michel-En-L'Herm, où il exerçait son art, à l'âge de 39 ans. Il sera inhumé dans l'église même de Saint-Michel, où il repose peut-être toujours, quelques jours plus tard, le 1er mai 1696.

ANTOINE PERVINQUIÈRE « DES SOUCHAITS », LE CHIRURGIEN
MARIE BAUDOIN ET JEANNE GUESTRON



Inhumation d'Antoine Pervinquière – Saint-Michel-En-L'Herm – 1696¹

¹ « Antoine Pervenquière, Me chirurgien âgé environ de quarante ans, a été enterré le premier dans l'église neuve de la paroisse de St Michel en l'Herm ... ».

*UN NOTAIRE À SAINTE-HERMINE
ANTOINE PERVINQUIÈRE ET ANDRÉE FERRET*

Antoine Pervinquière (1690-1729) et Andrée Ferret

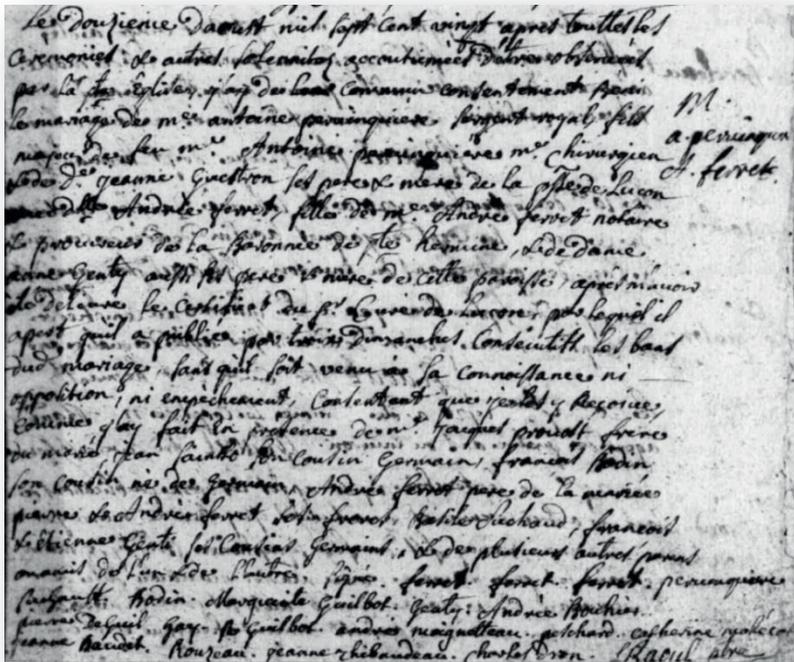
Antoine, le fils d'Antoine et Jeanne, naît vers 1690, sans doute à St-Michel. Il ne suivra pas les pas de son père dans la carrière médicale, et se fixera à Luçon, où il deviendra syndic de la Ville et Notaire à la Baronnie de cette ville. Le 12 août 1720, en l'église de Saint-Hermand, dont les restes se trouvent aujourd'hui situés sur la place Clemenceau à Sainte-Hermine et ont été récemment remis en valeur, Antoine épouse Andrée Ferret, qui est la fille d'André Ferret et de Jeanne Genty. Celui-ci est notaire et Procureur à la Baronnie de Sainte-Hermine. Il est né 19 septembre 1658 à La Tardière, à proximité de La Châtaigneraie, et s'éteindra à Saint-Hermand, donc aujourd'hui à Sainte-Hermine, le 29 septembre 1720, quelques semaines seulement après le mariage de sa fille avec Antoine Pervinquière.



L'église de St Hermand, aujourd'hui place Clemenceau à Ste Hermine, dans laquelle se marient Antoine et Andrée Pervinquière en 1720

UN NOTAIRE À SAINTE-HERMINE
ANTOINE PERVINQUIÈRE ET ANDRÉE FERRET

Antoine et André verront naître quatre enfants de leur mariage. Un seul atteindra l'âge adulte, Léon, que nous retrouverons et qui jouera un rôle important au cours des 65 années de sa riche existence. Puis viendront une fille, Anne (1725-1730), un garçon prénommé Amand-François-Louis-Pierre-Prosper (1727-1730), et enfin une dernière fille, Catherine-Andrée, qui naît le 12 janvier 1729 à Luçon.

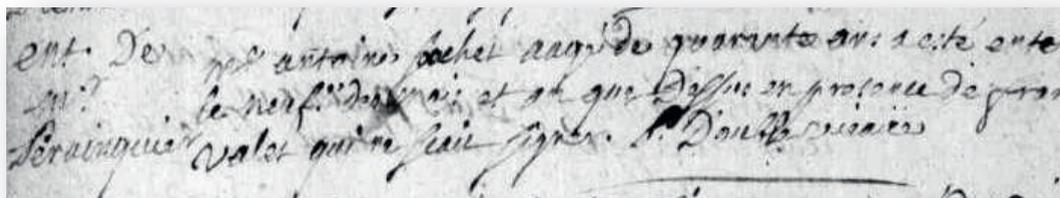


Mariage d'Antoine Pervinquier et Andrée Ferret - Saint-Hermand – 1720¹

Comme son père avant lui, Antoine se fait appeler « Pervinquier des Souchaits », et c'est d'ailleurs ainsi qu'il est dénommé par Monsieur le curé de Saint-Mathurin de Luçon le 9 mai 1729 lors de son inhumation, à l'âge de 40 ans.

¹ « Le douzième jour d'aoust mil sept cent vingt après toutes les cérémonies et autres solennités,.....j'ai de leur commun consentement, reçu le mariage de Me Antoine Pervinquier, sergent royal, fils majeur de feu Me Antoine Pervinquier, Me chirurgien, et de dame Jeanne Guestron, ses père et mère, de la paroisse de Luçon, et de Delle Andrée Ferret, fille de Me André Ferret, notaire et procureur de la baronnie de Ste Hermine, et de Dame Jeanne Genty, aussi ses père et mère, de cette paroisse. »

UN NOTAIRE À SAINTE-HERMINE
ANTOINE PERVINQUIÈRE ET ANDRÉE FERRET



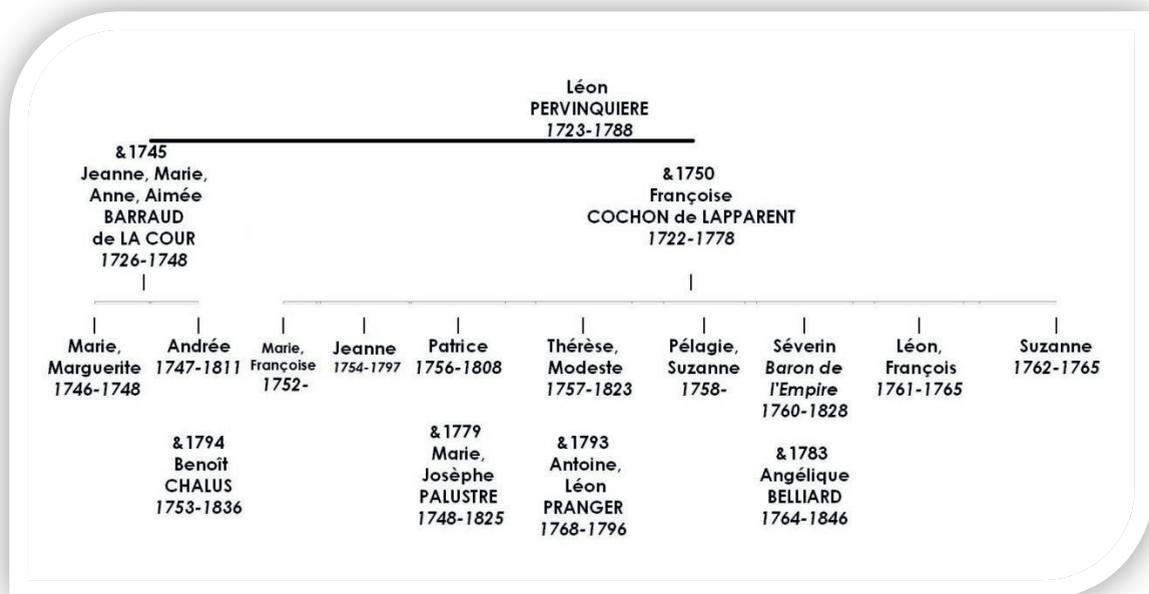
Sépulture d'Antoine Pervinquier - Registre paroissial des
sépultures
Église Saint-Mathurin – Luçon. ¹

¹ « Ent. Mr Pervinquier – Me Antoine Souchet, âgé de quarante ans, a esté enterré le
neuf du mois et an que dessus en présence de Pierre Valet, qui ne sçait signer. »

*FONTENAY AU SIÈCLE DES LUMIÈRES - LÉON PERVINQUIÈRE,
JEANNE BARRAUD DE LA COUR ET FRANÇOISE COCHON DE LAPPARENT*

**Léon Pervinquière, premier du nom (1723-1788),
Jeanne Barraud de la Cour (1726-1748)
et Françoise Cochon de Lapparent (1722-1778)**

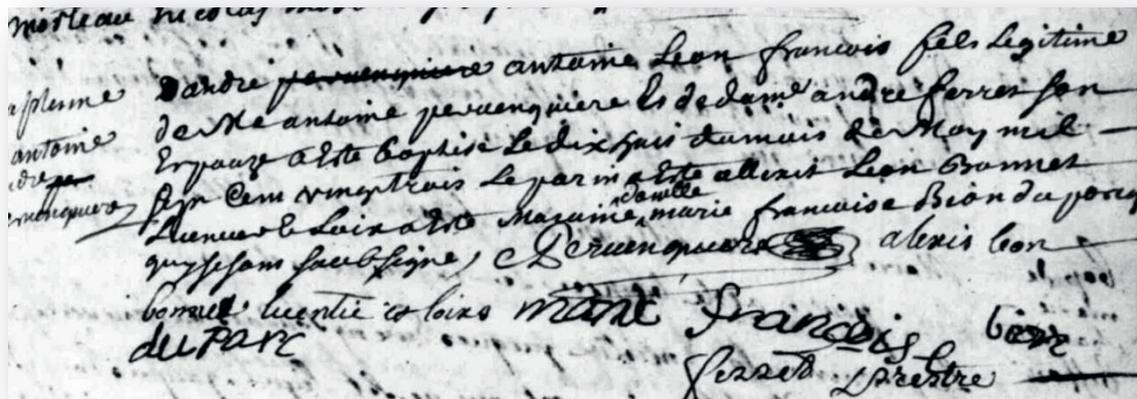
L'aîné des quatre enfants d'Antoine et Andrée sera, nous l'avons vu, le seul qui atteindra l'âge adulte. Il recevra les prénoms d'André (comme son grand-père Ferret), Antoine (comme son père), Léon (qui n'a jusqu'alors jamais été porté dans la famille Pervinquière) et François, prénom que nous avons déjà rencontré à plusieurs reprises dans la famille.



La descendance de Léon Pervinquière

Léon naît à Luçon, où vivent ses parents, le 18 mai 1723. Il est promptement baptisé, selon l'usage de l'époque, le même jour, en l'église Saint-Mathurin. Son parrain, qui lui donnera son prénom, est Alexis-Léon Bonnet, licencié ès-lois, et sa marraine Marie-Françoise Bion du Parc.

FONTENAY AU SIÈCLE DES LUMIÈRES - LÉON PERVINQUIÈRE,
JEANNE BARRAUD DE LA COUR ET FRANÇOISE COCHON DE LAPPARENT



Acte de baptême de Léon Pervinquier – Luçon – 1723¹

Léon s'installera à Fontenay-Le-Comte avec sa famille. Il y exercera la profession d'avocat. Il sera, dit-on, un fin lettré, animé de l'esprit des Lumières. En 1750 (il a alors 27 ans), il possède déjà une bibliothèque de quelque 150 volumes, traitant surtout de droit, mais comportant aussi des œuvres de Voltaire, des livres de religion et des ouvrages d'historiens comme Tite-Live. Selon Benjamin Fillon, il appartient à cette mouvance des "adeptes du philosophisme, animés de cet esprit d'insubordination et d'incrédulité, qui fut probablement utile aux secrets desseins de Dieu, pour renverser cet amas d'institutions pourries, que les hontes du règne de Louis XV avilissaient sans retour".

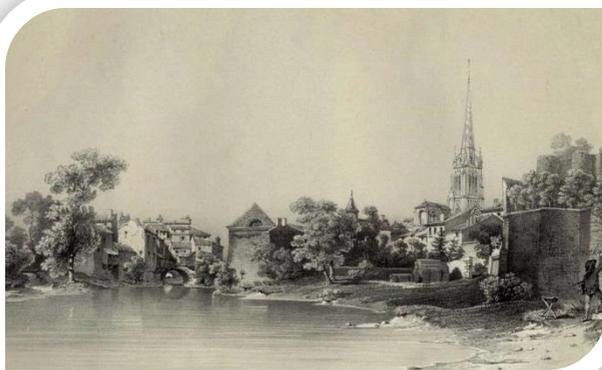
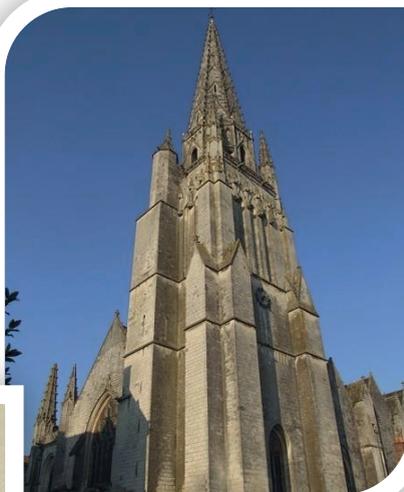
En 1752, Léon devient échevin de la ville de Fontenay, mais en 1756 il hésite à être reconduit dans ses fonctions, alors que le maire Savary de Fief Lambert est accusé d'avoir détourné des fonds. Il est aussi administrateur du collège de Fontenay-le-Comte, après l'expulsion des Jésuites. Il se fait remarquer par son opposition à la réforme du chancelier Maupeou qui supprime les parlements en 1771. Le 15 juin 1745 en la chapelle domestique du manoir de Salidieu, à Bessay, propriété qui appartiendra quelques

¹ « André Antoine Léon François, fils légitime de Me Antoine Pervinquier et de dame Andrée Ferret son espouse, a été baptisé le dix huit du mois de l'an mil sept cent vingt trois. Le parrain a esté Alexis Léon Bonnet, licencié es loix, a esté marraine Demoiselle Marie Françoise Bion du Parcq, qui se sont soussignés. »

*FONTENAY AU SIÈCLE DES LUMIÈRES - LÉON PERVINQUIÈRE,
JEANNE BARRAUD DE LA COUR ET FRANÇOISE COCHON DE LAPPARENT*

années plus tard aux Berthelot, que nous rencontrerons dans cet ouvrage, il épouse Jeanne Barraud de la Cour, qui est née à Saint-Michel-En-L'Herm le 8 avril 1726. Lors de son premier mariage, il est encore dénommé, comme son père et son grand-père, « *Pervinquière des Souchets* ». Jeanne lui donner deux filles, Marie-Marguerite, née en 1746, et Andrée, que nous retrouverons, née pour sa part en 1747. Elle disparaîtra prématurément, à l'âge de 21 ans, le 23 janvier 1748. Léon se retrouve veuf avec deux filles en bas âge. Marie-Marguerite mourra à l'âge de deux ans, quelques mois après sa mère, le 23 septembre 1748, à Fontenay, ou vivent désormais les Pervinquière. Il se remarie donc presque deux années après le décès de sa première épouse, le 3 janvier 1750, à Notre-Dame de Fontenay cette fois-ci, avec Françoise Cochon de Lapparent, qui est née le 13 mars 1722 à Coulonges-Les-Royaux, que l'on appelle aujourd'hui Coulonges-sur-L'Autize, dans l'actuel département des Deux-Sèvres. Celle-ci est la fille de Laurent Cochon, sieur de Bénéon et de Lapparent, fermier général du Bois-Ratault et sénéchal de Coulonges, et de Suzanne Bailly. Elle est la veuve d'un médecin, François Draud, décédé en 1748, qui lui a donné une fille, Charlotte, dont nous reparlerons.

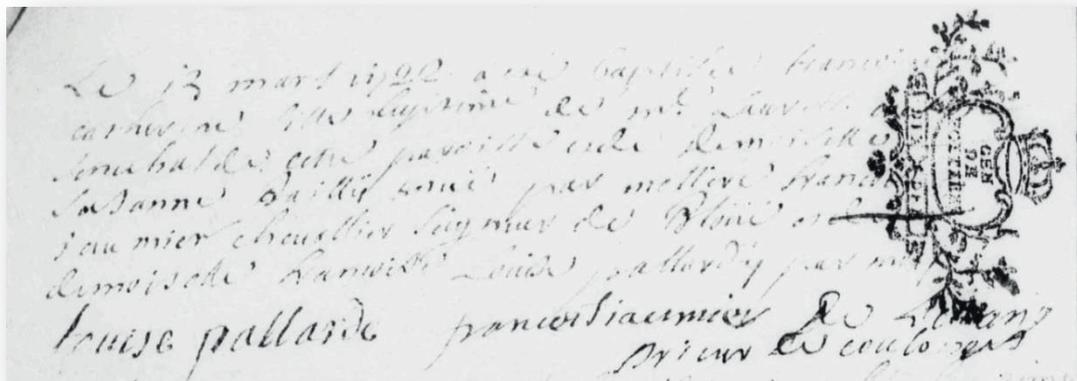
*L'église Notre-Dame de Fontenay,
dans laquelle se marient Léon et
Françoise Pervinquière le 3 janvier
1750*



*Fontenay-Le-Comte au
XVIIIème siècle*

**FONTENAY AU SIÈCLE DES LUMIÈRES - LÉON PERVINQUIÈRE,
JEANNE BARRAUD DE LA COUR ET FRANÇOISE COCHON DE LAPPARENT**

Françoise est née le 13 mars 1722 à Coulonges-Les-Royaux, que nous appelons donc aujourd'hui « sur-L'Autize », qui se trouve désormais dans le département des Deux-Sèvres, mais qui est très proche géographiquement de Fontenay puisque 18 kilomètres seulement séparent la flèche de Notre-Dame de Fontenay de la superbe église romane Saint-Etienne de Coulonges.



Baptême de Françoise Cochon – Coulonges – 1722¹

Nous retrouverons les Cochon et les Bailly au cours de notre promenade familiale, mais arrêtons-nous désormais à l'épouse de Léon, Françoise, qui, comme lui, est veuve en 1750 lorsque Monsieur le curé de Notre-Dame bénit l'union. Celle-ci épousera donc, comme nous l'avons vu, en premières noces, le 18 mai 1744 à Coulonges, un médecin du nom de François Draud, sieur de la Croisière, issu d'une vieille famille de la région, qui est né le 23 mars 1718 à Foussais, et qui mourra très jeune, à l'âge de 29 ans, le 1^{er} février 1748 à Fontenay. Ils auront deux enfants, dont une fille, Charlotte, née le 21 février 1747 à Fontenay, qui épousera en 1772 Louis-Julien Garos, lequel se distinguera sous la Révolution, puisqu'il sera Conventionnel quelques années après que son beau-frère Séverin Pervinquier² aura été élu aux Etats-Généraux, mais nous y reviendrons. Louis-Julien siégera à la Montagne et, lors du procès de Louis XVI, votera contre l'appel au peuple, la mort sans sursis du roi. Puis il sera élu au Conseil

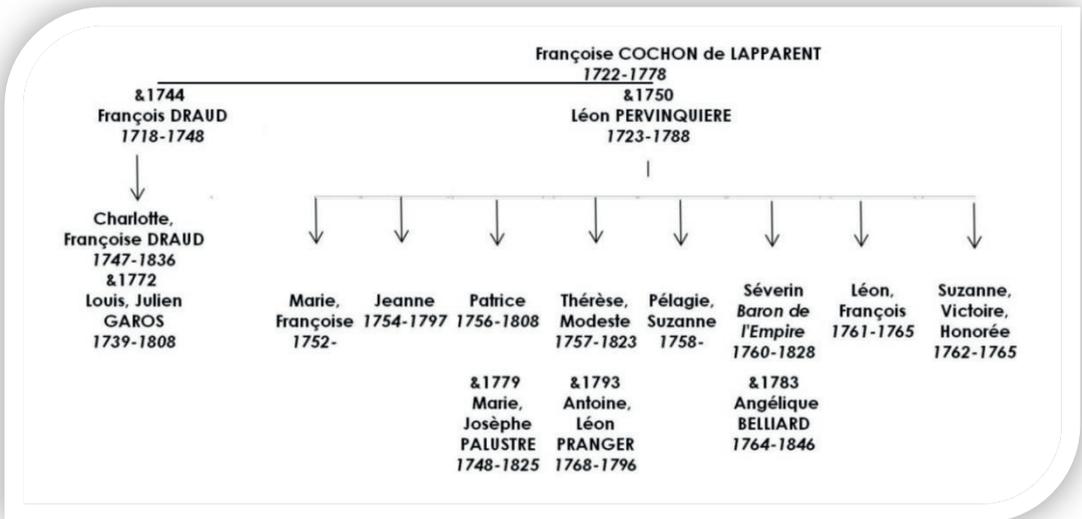
¹ « Le 13 mars 1722 a été baptisée Françoise Catherine, fille légitime de Me Laurent Cochon, sénéchal de cette paroisse, et de Demoiselle Susanne Bailly ».

² Charlotte Draud est la demi-sœur de Séverin.

**FONTENAY AU SIÈCLE DES LUMIÈRES - LÉON PERVINQUIÈRE,
JEANNE BARRAUD DE LA COUR ET FRANÇOISE COCHON DE LAPPARENT**

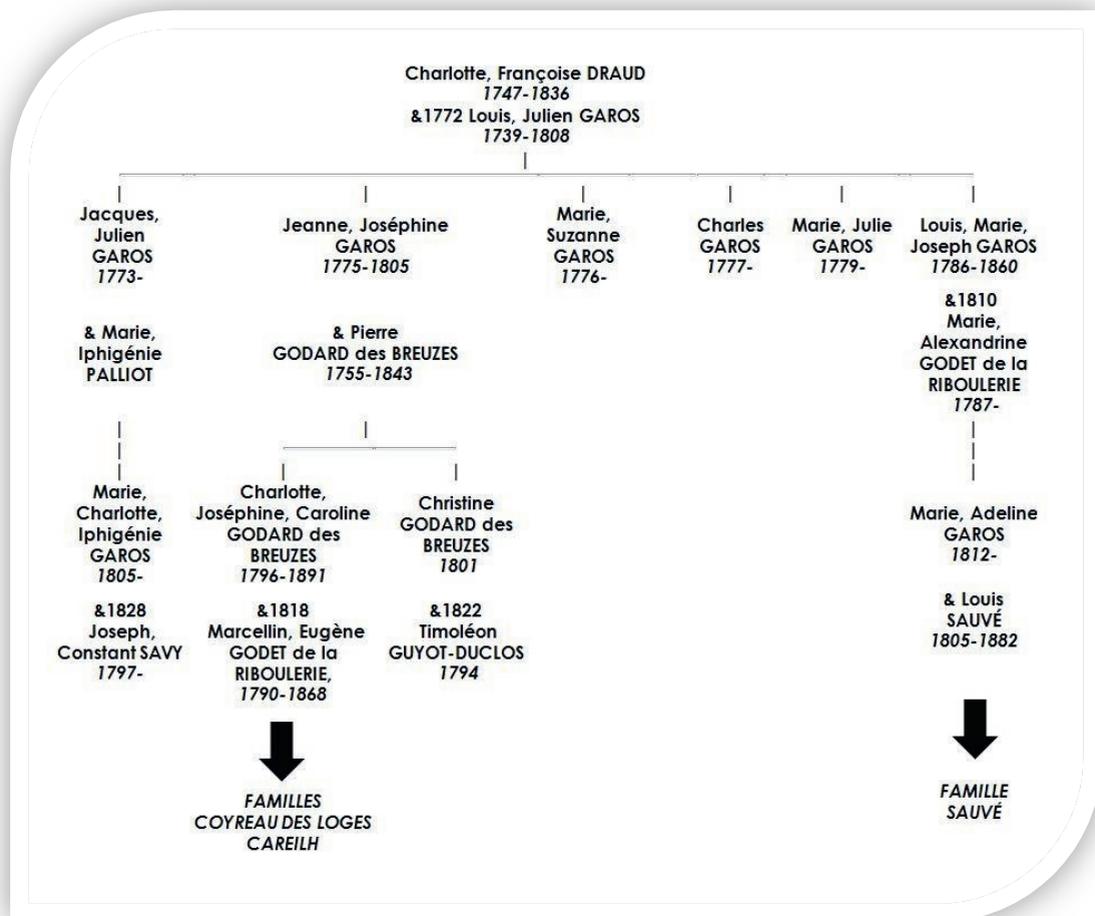
des Anciens jusqu'en 1797 avant de devenir juge au Tribunal civil de Fontenay en 1800. C'est avec bienveillance, comme son, beau-frère Séverin, que Louis-Julien verra poindre l'Empire, mais il se retire de la vie publique à la suite d'une paralysie qui l'atteint partiellement, juste après le sacre de Napoléon. Il se retire alors dans sa maison des Sables d'Olonne. A ses heures perdues, notre Louis-Julien sera compositeur de musique et fera même représenter un opéra de sa composition, « Les Racoleurs ». Charlotte, qui quittera ce bas-monde en 1836, et Louis-Julien Garos, qui quitte les siens en 1808, seront les auteurs d'une nombreuse progéniture, qui subsiste encore aujourd'hui, notamment les Godet de la Riboulerie, les Coyreau des Loges et les Sauvé, que certains de nos lecteurs avisés connaissent sans aucun doute.

*Louis-Julien Garos, Conventionnel
(1739-1808)*



La progéniture de Françoise Cochon de Lapparent

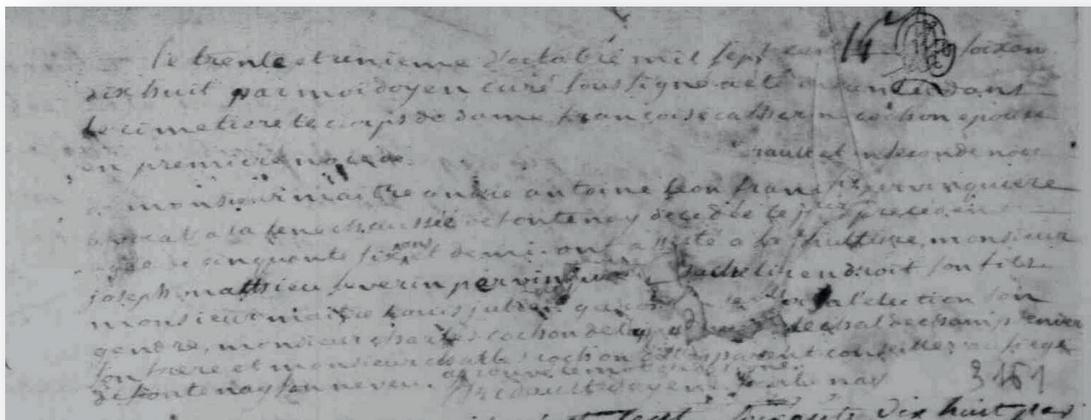
*FONTENAY AU SIÈCLE DES LUMIÈRES - LÉON PERVINQUIÈRE,
JEANNE BARRAUD DE LA COUR ET FRANÇOISE COCHON DE LAPPARENT*



De sa seconde union avec notre Léon, Françoise Cochon de Lapparent aura huit enfants, dont quatre seulement atteindront l'âge adulte : Jeanne, qui sera religieuse au couvent de la Visitation, à Rennes et qui mourra dans sa congrégation en 1797 à l'âge de 42 ans, puis un garçon, Patrice, né en 1756, qui sera médecin et vivra à Niort, puis une fille, Thérèse-Modeste, née à Fontenay en 1757 et que nous retrouverons, et enfin Séverin, né à Fontenay en 1760, dont nous reparlerons bientôt. Les deux garçons, Patrice et Séverin, reçoivent des prénoms d'origine antique, et plus particulièrement romaine, des prénoms inconnus jusqu'alors dans la famille, mais qui conviennent bien au partisan des idées nouvelles qu'est Léon.

**FONTENAY AU SIÈCLE DES LUMIÈRES - LÉON PERVINQUIÈRE,
JEANNE BARRAUD DE LA COUR ET FRANÇOISE COCHON DE LAPPARENT**

Françoise s'éteint à Fontenay, où elle vit avec son mari et ses enfants, le 31 octobre 1778. Elle a alors 56 ans.



*Inhumation de Françoise Cochon de Lapparent, épouse Pervinquière
Notre-Dame de Fontenay - 1778¹*

Quelques années plus tard, en 1785, Léon, devenu veuf, fait paraître à Fontenay un « *Essai sur l'Agriculture* » qui, en réalité, sous un titre banal, est un pamphlet violent contre l'absolutisme royal. Il fait paraître l'ouvrage chez Cochon de Chambonneau, éditeur à Fontenay, un cousin de son épouse. Il s'agit d'un court ouvrage dont le prétexte est une description assez amusante de la campagne vendéenne, les bêtes à cornes, « *si pressées dans les granges que, pour qu'une se couche, il faut que l'autre se lève* », le sel, « *la mer, le soleil, un peu de travail nous fournissent cet excédent de production, mais... Ah ! Quand viendra le temps ou la diminution des droits sur le sel élargirait les marais salants ?* ». Et ce paysan poitevin « *qui, avec deux vaches, conduisait 35 boisseaux de cendres dans*

¹ « *Le trente unième d'octobre mil sept cent soixante dix huit par moi doyen curé soussigné a été inhumé dans le cimetièrre le corps de Dame Françoise Catherine Cochon, épouse en première noce de.....Drault, et en seconde noce de Monsieur Maître André Antoine Léon François Pervinquière, avocat à la sénéchaussée de Fontenay, décédée le jour précédent âgée de cinquante-six ans et demi, ont assisté à la sépulture Monsieur Joseph Matthieu Séverin Pervinquière, bachelier en droit, son fils, Monsieur Maître Louis Julien Garos, son gendre, Monsieur Charles Cochon de Lapparent son frère et Monsieur Charles Cochon de Lapparent, conseiller au siège de Fontenay son neveu. »*

**FONTENAY AU SIÈCLE DES LUMIÈRES - LÉON PERVINQUIÈRE,
JEANNE BARRAUD DE LA COUR ET FRANÇOISE COCHON DE LAPPARENT**

sa charrette, faisant au mois de juin, en cinq jours, 42 lieues de marche, et ne faisant aucune dépense ni pour lui, ni pour ses vaches, dont il buvait le lait dans son chapeau ». Mais ce prétexte descriptif cache en réalité comme je vous l'ai dit, un réquisitoire en règle contre le régime en place : « ce que j'entends par laboureur, c'est cette classe d'hommes qui ont toujours l'outil à la main et le dos courbé pour soutenir leurs familles. C'est cette classe d'hommes les plus misérables et les plus méprisés des hommes que je voudrais qu'on soulagerait, en cherchant quelques moyens de les mettre moins à malaise. C'est cette classe d'hommes qui ressent les premiers besoins. Ce n'est pas pour eux qu'ils portent le poids du jour : une modique somme leur enlève toute part quelconque dans le produit de leurs travaux. Pourquoi ne pas jeter un regard d'attention sur un journalier qui travaille dès la pointe du jour, interrompant son travail, qu'il soutient jusqu'après le coucher du soleil, que pour un moment, et pour prendre la nourriture la plus grossière, semblable presque à celle des bêtes ? Pourquoi ne pas visiter la couche presque semblable à un repaire d'animaux, où cet homme va se délasser de ces travaux ? Pourquoi ne vouloir pas apercevoir les enfants de cet homme à demi couverts de haillons, sa jeune femme brune, hâlée des ardeurs du soleil et desséchée de travail ?... Ne devons-nous pas un dédommagement à ce malheureux qui travaille pour nous ? On a fait en bien des temps l'éloge de l'agriculture. Bien des livres ont donné des principes pour la rendre plus fertile, et pour la faire aimer. Mais à quoi ces considérations ont-elles abouti ? On parle beaucoup dans ce siècle-ci, de bonhomie, d'humanité, de bienfaisance. Les phrases de nos écrivains philosophes sont remplies de ces expressions. Mais où est le corps des mœurs, si j'ose m'exprimer ainsi, qui en donne des exemples ? Voit-on que ces exemples forcent la plupart des hommes à s'y conformer ? »

Paul Boucher, qui sera le biographe de Charles Cochon de Lapparent, neveu de Léon que nous découvrirons bientôt et qui jouera un rôle politique national sous la Révolution décrit ainsi l'objectif ultime de cet opuscule. Léon veut, pour remédier à la misère de tant d'hommes, proposer toute une série de mesures, techniques, juridiques, fiscales, destinées à donner aux populations rurales l'instruction et le bien-être qui leur manque totalement. « Le premier, le plus immanquable de ces moyens, pour remédier à la misère de tant d'hommes, serait de diviser les exploitations, et en bien des cas les propriétés. Ce serait fournir bien des habitations nouvelles qui, loin de diminuer les droits de plusieurs seigneurs et de beaucoup d'ecclésiastiques, les augmenteraient au contraire... la trop grande propriété pour les uns, et le trop peu pour les autres, pourrait bien être en France un vice du gouvernement. Un monarque même serait

*FONTENAY AU SIÈCLE DES LUMIÈRES - LÉON PERVINQUIÈRE,
JEANNE BARRAUD DE LA COUR ET FRANÇOISE COCHON DE LAPPARENT*

toujours distingué de la foule des monarques vicieux, fainéants et ambitieux, quand les éloges qu'il mériterait de recevoir ne lui procureraient que le titre de laboureur. »

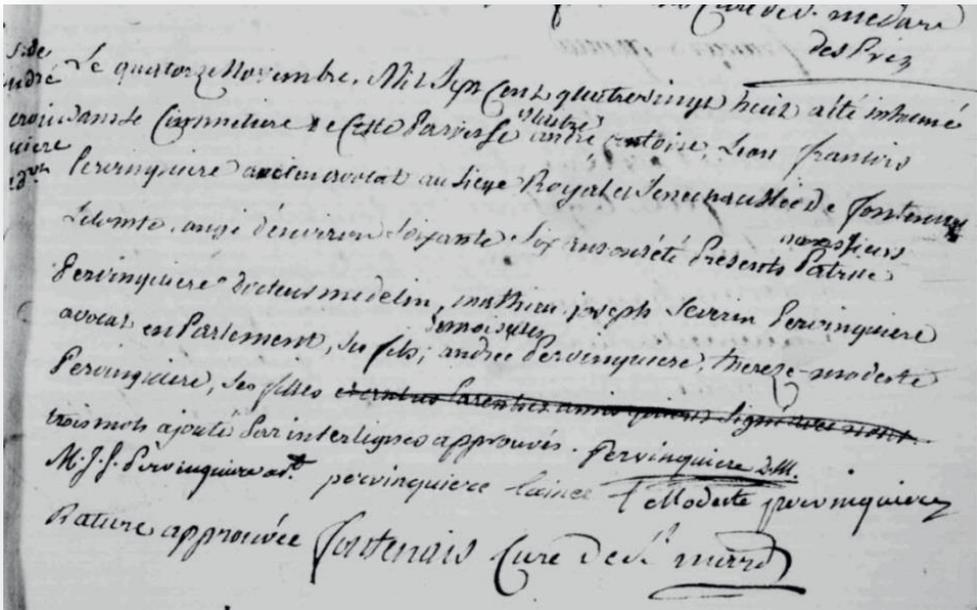
Mais Léon ne se contente pas de dénoncer la situation des paysans de son pays, insistant également sur le scandale des curés et des vicaires de campagne vivant dans une telle détresse que, pour assurer leur subsistance, ils sont contraints de quêter leurs paroissiens misérables alors même que, dans les mêmes paroisses, il existe des bénéficiés ecclésiastiques recevant des revenus considérables et ne rendant strictement aucun service ni à la religion, ni aux pauvres. *« Combien, qui payent la dîme à des ecclésiastiques qu'ils n'ont jamais vu et ne verront peut-être jamais et qui, en outre, donnent la quête aux vicaires et aux religieux mendiants ? »*

Et notre Léon de conclure, en latin comme il se doit : *« Bonum virum decet de ceterorum commodis aeque laborare ac de suis ; bonum vero civem, sua omnia posteriora habere, Patriae commoda prima et maxima ducere »*, *« L'honnête homme doit prendre soin des intérêts d'autrui autant que des siens ; mais le bon citoyen doit faire passer tous ses intérêts après ceux de la Patrie, les premiers et les plus grands »*.

Trois années après « L'Essai sur l'Agriculture », à la veille d'événements qui vont bouleverser le vieil ordre européen et au terme d'une vie riche et bien remplie, Léon meurt, en novembre 1788 à Saint-Médard-des-Prés, une commune qui n'existe plus aujourd'hui puisqu'elle a été annexée à celle de Fontenay. Il est enterré, accompagné des siens, le 14 novembre 1788 et repose, sans doute, aujourd'hui encore dans le cimetière de Saint-Médard. Ses quatre enfants l'accompagnent jusqu'à sa dernière demeure, comme ils l'ont fait à Fontenay, dix ans plus tôt, pour leur mère Françoise. Patrice, son fils aîné, 32 ans, signe *« Pervinquière D.M. »* (docteur en médecine), alors que son jeune frère Séverin, 28 ans, appose une signature que nous retrouverons souvent par la suite *« M.J.S. Pervinquière »*.

Ses deux filles apposent elles aussi leur signature sur le registre paroissial : *« Pervinquière l'ainée »* pour Andrée, alors âgée de 41 ans, la fille que Léon a eu de sa première épouse Jeanne Barraud de la Cour, religieuse à Parthenay, que nous retrouverons bientôt, et enfin Thérèse-Modeste, qui signe *« Modeste Pervinquière »*.

FONTENAY AU SIÈCLE DES LUMIÈRES - LÉON PERVINQUIÈRE,
JEANNE BARRAUD DE LA COUR ET FRANÇOISE COCHON DE LAPPARENT



Inhumation de Léon Pervinquière St Médard-des-Prés – 1788¹

Mais pour en revenir, à eux, nous avons vu que Léon aura deux enfants de sa première union avec Jeanne Barraud de la Cour, puis huit de son second mariage avec Françoise Cochon de Lapparent. Cinq de ces dix enfants atteindront l'âge adulte. Il est temps de faire la connaissance, les uns après les autres, d'Andrée, Jeanne, Patrice, Thérèse-Modeste, et Séverin Pervinquière.

¹ « Le quatorze novembre mil sept cent quatre vingt huit a esté inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse Maître André Antoine Léon François Pervinquière, ancien avocat au siège royal et sénéchaussée de Fontenay Le Comte, âgé d'environ soixante six ans. Ont été présents Messieurs Patrice Pervinquière, docteur médecin, Mathieu Joseph Séverin Pervinquière, avocat en parlement, ses fils, Demoiselles Andrée Pervinquière, Thérèse-Modeste Pervinquière, ses filles. »

UN MARIAGE DE DÉFROQUÉS ANDRÉE PERVINQUIÈRE ET BENOÎT CHASLUS

*Page précédente : Acte de mariage du couple Chaslus-Pervinquière
Médard des-Prés 1794¹*

La première épouse de Léon, Jeanne, meurt, nous l'avons vu, très jeune, puisqu'elle a 21 ans lorsqu'elle est enlevée à l'affection des siens. Elle donnera toutefois deux enfants à son mari. La seconde de ces deux enfants, une fille prénommée Andrée, comme sa grand-mère Andrée Ferret, naît le 23 janvier 1747 à Fontenay, où vit désormais la famille de Léon. La petite Andrée n'est encore qu'un nourrisson lorsque sa mère s'éteint en janvier 1748, et elle a 3 ans lorsque son père se remarie. Elle sera donc élevée avec ses demi-frères et sœurs, dont elle est l'aînée. Singulière personnalité que cette Andrée Pervinquière. Religieuse Ursuline à Parthenay, elle quitte son couvent des Ursulines sous la Révolution, quoique les religieuses, qui se vouaient à l'instruction des jeunes filles, ont prêté le serment constitutionnel qu'on leur demandait. Le 13 prairial an II, c'est-à-dire le 1^{er} juin 1794, devant Monsieur le Maire de la commune de Médard-des-Prés (anciennement Saint-Médard), où son père Léon a été enterré 7 ans plus tôt, elle se marie avec un ancien curé, Benoît Chalus. Modeste a 6 ans de plus que Benoît, mais pour autant, il semble bien que cette union n'est pas de pure convenance, puisqu'elle a duré jusqu'à leur mort. Le registre d'état-civil est ainsi rédigé : « *Aujourd'hui le 13 prairial l'an 2^e de la République Fçse(...) sont comparus dans la chambre commune de Médard-des-Prés, le citoyen Benois Châlu, natif de la commune de Saint-Amand-Roche-Savine, âgé de 41 ans, (...) et la citoyenne Andrée Pervinquière, âgée de 47 ans, domiciliée en la commune de Médard-des-Prés, fille majeure de feu Joseph François Léon Mathieu Pervinquière et de défunte Jeanne Baraud son épouse. »*

L'officier d'état-civil de la ci-devant commune de « Médard-des-Prés » n'est manifestement pas avare d'inexactitudes. Les prénoms du père de la promise, dont on aura noté qu'elle a six ans de plus que son fiancé, ne sont

¹ « *Aujourd'hui le treize prairial l'an 2^e de la République fçse pardevant nous officier public sont comparus dans la chambre commune de Médard des Prés le citoyen Benoît Chalû, natif de la commune de Saint Amand Roche Savine âgé de quarante un ans fils légitime de Barthélémy Chalû et d'Anne Minerou son épouse (...) et la citoyenne Andrée Pervinquière âgée de quarante sept ans domiciliée en la commune de Médard des Prés fille majeure de feu Joseph François Léon Mathieu Pervinquière et de défunte Jeanne Baraud son épouse de leur vivant de la commune de Fontenay le Peuple, d'autre part (...). Au nom de la loi vous este uni en mariage. Fait et passé en ladite chambre commune de Médard des prés les jours et an que dessus et ont été lesdits témoin. »*

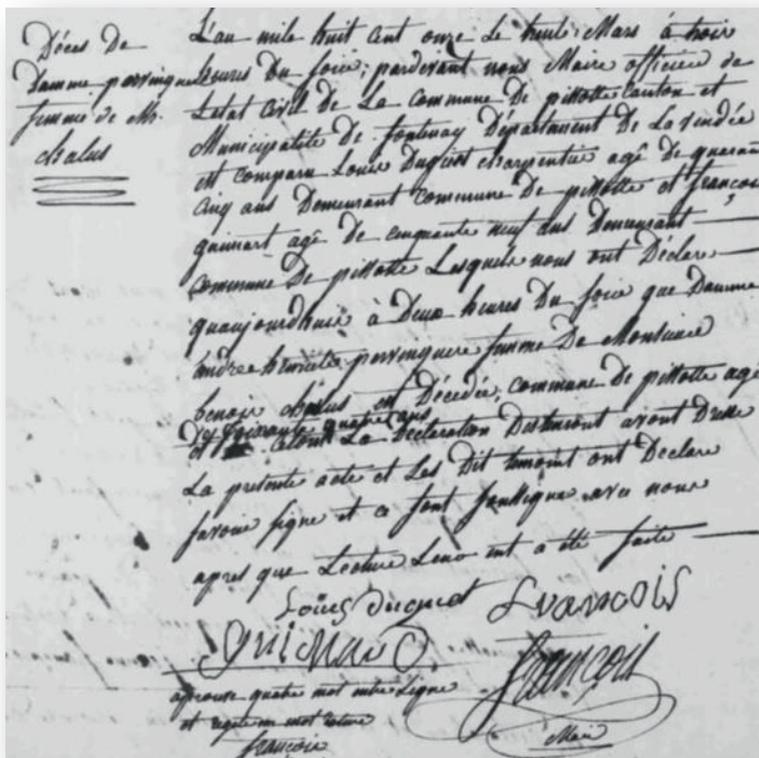
UN MARIAGE DE DÉFROQUÉS ANDRÉE PERVINQUIÈRE ET BENOÎT CHASLUS

pas « Joseph-François-Léon-Mathieu », mais « André-Antoine-Léon-François ». Mais peu importe, l'essentiel est que notre Andrée, nonne défroquée, soit derechef mariée à Benoît, curé défroqué lui aussi, ce qui, aux yeux des autorités, ne peut être vu que comme un gage sérieux de fidélité à la République. La famille semble absente de ce mariage. Il est vrai que la période est particulièrement troublée à Fontenay puisque, cinq jours après le mariage, le 6 juin 1794, les armées vendéennes assiègent Fontenay, qui est alors la préfecture du nouveau département de la Vendée. Par ailleurs, depuis le 19 avril, Séverin le demi-frère d'Andrée, croupit dans les geôles de sa ville natale et ne peut donc assister aux épousailles de celle-ci. Pour autant, il ne semble pas que la famille ait vu d'un œil particulièrement mauvais ce mariage, puisque l'un des fils de Séverin, Benoît, recevra le prénom du jeune marié, dont il sera d'ailleurs le filleul. Benoît est Bénédictin à l'abbaye de Saint-Michel-en-L'Herm (Vendée), et prête serment à la constitution civile du clergé. Il devient, en juillet 1791, vicaire puis desservant de Saint-Médard-des-Prés, près de Fontenay-le-Comte. Élu curé constitutionnel de Cheffois, il prend ses fonctions le 29 juillet 1792. C'est par une émeute que ses paroissiens l'accueillent dans le bourg de Cheffois. Enfin, le 2 janvier 1794, il abdique la prêtrise, comme la plupart des prêtres de l'église constitutionnelle. C'est alors qu'il épouse Andrée.

C'est un ami personnel de Benoît Chalus, un dénommé Hériard, prêtre originaire d'Angoulême, qui célébrera le baptême clandestin de Benoît Pervinquière, neveu du couple et filleul de Benoît, que nous retrouverons bientôt. Ce baptême se déroule clandestinement le 27 avril 1800 à Pissotte. Il se dit que ledit Hériard, tout ami de Chalus qu'il était, n'en était pas moins un prêtre réfractaire des plus intransigeants qui refusera d'adhérer au Concordat et demeura fidèle jusqu'à la mort à la Petite Église anticoncordataire. La légende, qui n'en est peut-être d'ailleurs pas une, veut que les deux amis Chalus et Hériard n'aient cessé de s'opposer à la manière de Peppone et Don Camillo. Quoiqu'il en soit, et à l'inverse de bien des prêtres mariés de la Vendée -ils étaient une quarantaine-, Benoît Chalus et son épouse n'ont pas sollicité la régularisation de leur mariage auprès du légat du pape en 1803. Benoît et Andrée habitent aux Groies de Pissotte, propriété qui appartient à celle-ci. Il est maire de Pissotte du 30 prairial an VIII (19 juin 1800) à février 1808, puis du 16 mai 1831 au 25 février 1835. Andrée meurt le 30 mars 1811, à l'âge de 64 ans, dans sa propriété des Groies. A son décès, elle aurait, dit-on, demandé à être inhumée dans le parc de sa propriété des Groies, en compagnie d'un âne qu'elle affectionnait tout particulièrement ! Benoît lui survivra 25 ans, et mourra aux Groies le 30 mars 1836, âgé de 82 ans, après

UN MARIAGE DE DÉFROQUÉS
ANDRÉE PERVINQUIÈRE ET BENOÎT CHASLUS

avoir, dit-on, consenti à recevoir l'extrême-onction des mains de Monsieur le Curé d'Auzay.



Décès d'Andrée Pervinquière, femme de Mr Chalus
Pissotte - 1811¹

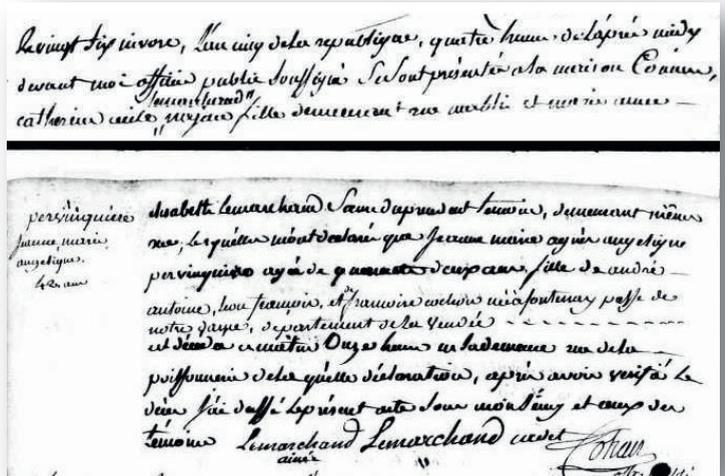
¹ « L'an mille huit cent onze le trente mars à trois heures du jour, par devant nous maire officier d'État civil de la commune de Pissotte (...) est comparu Louis Dugast charpentier âgé de quarante cinq ans demeurant commune de Pissotte et François Gannart âgé de cinquante neuf ans demeurant commune de Pissotte lesquels nous sont déclarés qu'aujourd'hui à deux heures du jour dame Andrée Pervinquière femme de Monsieur Benoît Chalus est décédée commune de Pissotte âgé de soixante quatre ans (...) »

UNE NONNE DANS LA FAMILLE
JEANNE PERVINQUIÈRE

Jeanne Pervinquière (1754-1797)

Le second des enfants de Léon est à nouveau une fille. Elle reçoit le prénom de Jeanne, et est l'aînée des enfants que Léon aura de son mariage avec Françoise Cochon de Lapparent, sa seconde épouse. Jeanne voit le jour le 21 janvier 1754 à Fontenay et est baptisée le même jour. Son parrain est Charles Cochon, seigneur du Puy, un cousin de sa mère, médecin ordinaire du roi, mais celui-ci n'est pas présent au baptême où il est représenté par Augustin Pichard de la Caillère, qui est avocat à Fontenay et un ami de son père. Sa marraine est Anne Bailly, que nous rencontrerons bientôt et qui est une sœur de sa grand-mère maternelle Suzanne Bailly, épouse Cochon. On sait très peu de choses de Jeanne, mais elle sera la seule des enfants de Léon à ne pas prendre part aux événements révolutionnaires à Fontenay, et pour cause, puisqu'elle prendra l'habit et deviendra religieuse au Couvent de la Visitation, à Rennes, où elle meurt le 26 nivôse an V, c'est-à-dire le 15 janvier 1797, à l'âge de 42 ans.

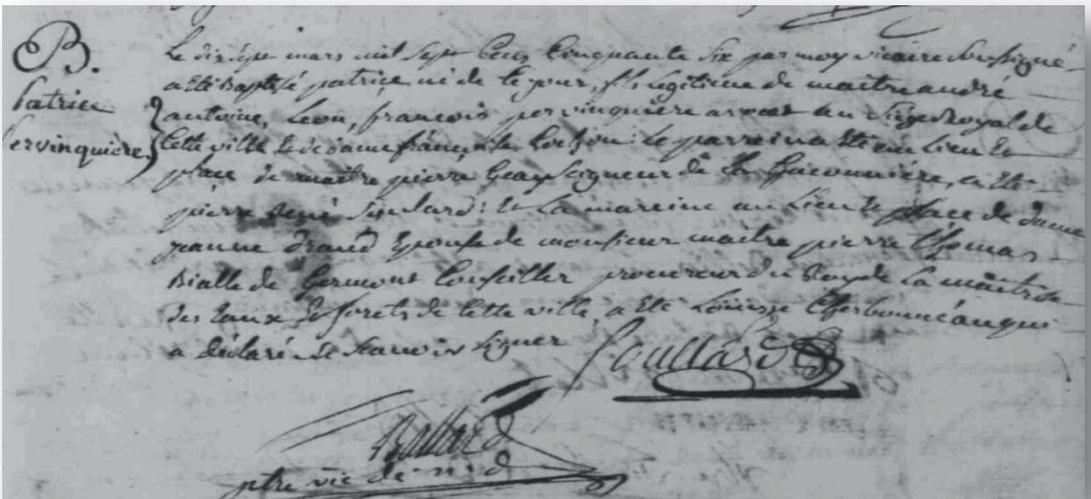
Acte de décès
de Jeanne Pervinquière
Rennes – 1797¹



¹ « Le vingt-six nivôse, l'an cinq de la République, quatre heures de l'après-midi, devant moi officier public soussigné, se sont présentés à la maison commune (...) ,lesquels m'ont déclaré que Jeanne Marie Agnès Angélique Pervinquière, âgée de quarante-deux ans, fille de André Antoine Léon François et de Françoise Cochon, née à Fontenay, paroisse Notre-Dame, est décédée ce matin à onze heure, en sa demeure rue de la Poissonnerie (...) »

Patrice Pervinquière (1756-1808) et Joséphine Palustre (1748-1825)

Puis vient Patrice, qui naît deux années plus tard, le 17 mars 1756 à Fontenay. Il est baptisé, comme il se doit, à Notre-Dame, le jour même de sa naissance. Son parrain, qui n'est d'ailleurs pas présent au baptême, est son oncle Pierre Geay, sieur de la Gaconnière, l'époux de sa tante Charlotte Cochon, qui est l'aînée des sœurs de sa mère. Sa marraine, qui, elle aussi, est absente le jour du baptême, est Jeanne Draud, une sœur de François, qui fut, rappelons-le, le premier époux de sa mère, ladite Jeanne étant l'épouse de Pierre-Thomas Biaille de Germont, ci-devant conseiller procureur royal et maître des eaux et forêts de la ville de Fontenay.

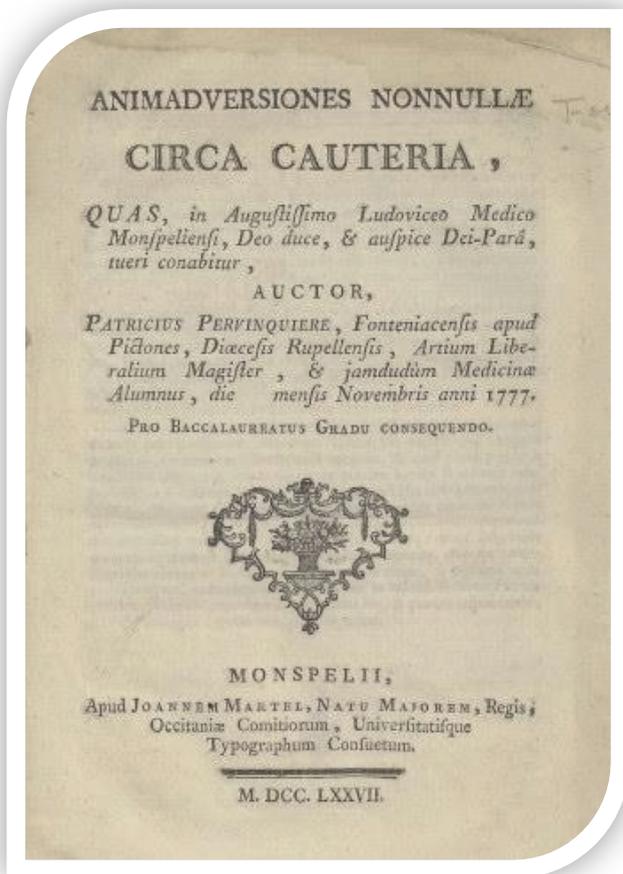


Baptême de Patrice Pervinquière – Fontenay – 1756¹

¹ « Le dix sept mars mil sept cent cinquante six par moy vicaire soussigné a été baptisé Patrice né de ce jour, fils légitime de Maître André Antoine Léon François Pervinquière, avocat au siège royal de cette ville, et de dame Françoise Cochon. Le parrain a été en lieu et place de Maître Pierre Geay, seigneur de la Gaconnière, Pierre René Soulard, et la marraine au lieu et place de dame Jeanne Draud épouse de Monsieur Maître Pierre Thomas Biaille de Germont conseiller procureur du roi et maître des eaux et forêts de cette ville, a été Louise Charbonneau qui a déclaré ne savoir signer. »

PATRICE PERVINQUIÈRE, MÉDECIN NIORTAIS, ET JOSÉPHINE PALUSTRE

Patrice veut devenir médecin. Son père l'envoie donc à Montpellier, qui possède l'une des facultés de médecine parmi les anciennes et les plus réputées d'Europe. Il s'y inscrit en août 1775. Il a alors dix-neuf ans. Il obtient son baccalauréat à Montpellier le 17 novembre 1777, après avoir soutenu une thèse sur le sujet suivant : « *Animadversiones nonnullae circa cauteria* » (c'est-à-dire, comme tout le monde le sait, « *Quelques observations autour du cautère* »). Il obtiendra sa licence en médecine quelques mois plus tard, le 28 mars 1778, et son doctorat le 4 mai de la même année.



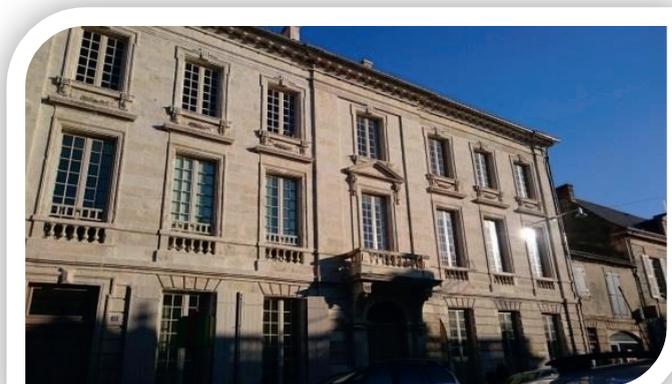
Thèse de
« Patricius Pervinquier,
Fonteniensis apud
Pictones »
Faculté de Médecine de
Montpellier, novembre
1777

Au terme de trente-trois mois d'étude à Montpellier, et de six mois d'exams, il rentre chez lui, où il a décidé d'exercer le métier pour lequel il s'est formé. Il

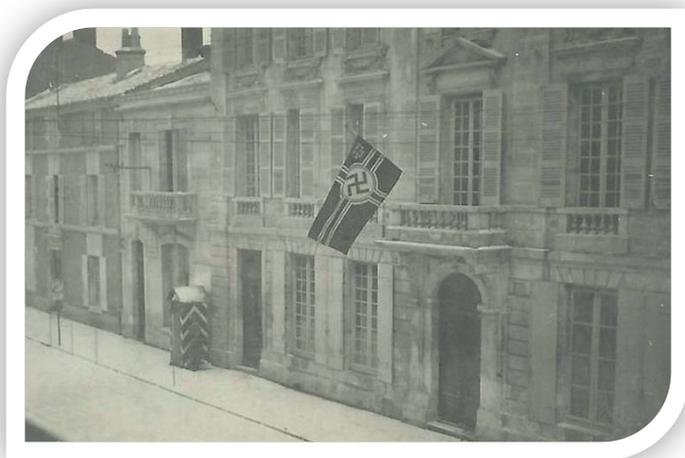
s'installera à Niort, d'où est originaire son épouse Marie-Joséphine Palustre, qu'il épousera le 4 mai 1779, un an jour pour jour après avoir obtenu son

PATRICE PERVINQUIÈRE, MÉDECIN NIORTAIS, ET JOSÉPHINE PALUSTRE

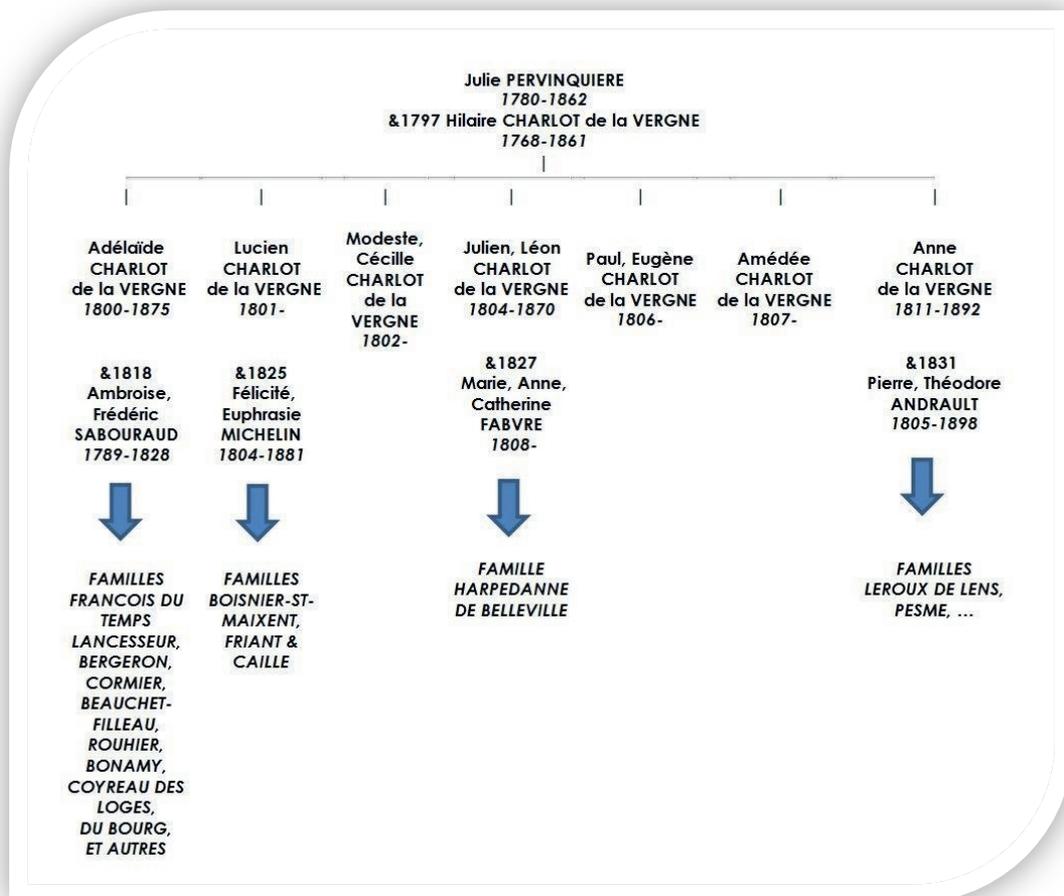
doctorat à Montpellier. Joséphine est plus âgée que lui, de huit ans, puisqu'elle est née à Niort le 28 mars 1748. Patrice sera officier municipal de la commune de Niort en 1790, après avoir été élu député suppléant aux États-Généraux en 1789. Joséphine, son épouse, lui donnera une fille unique, Isabelle-Julie, qui voit le jour le 22 mars 1780 à Niort, et qui disparaîtra, toujours à Niort, le 15 avril 1862 à l'âge de 82 ans. Celle-ci épousera en 1797 Hilaire Charlot de la Vergne (1768-1821). Julie et Hilaire donneront leur nom à l'Hôtel Charlot-Pervinquière, à Fontenay, et laisseront derrière eux une nombreuse descendance.



L'hôtel Charlot-Pervinquière, rue de la République à Fontenay, siège de la Kommandantur sous l'Occupation allemande, entre 1940 et 1944

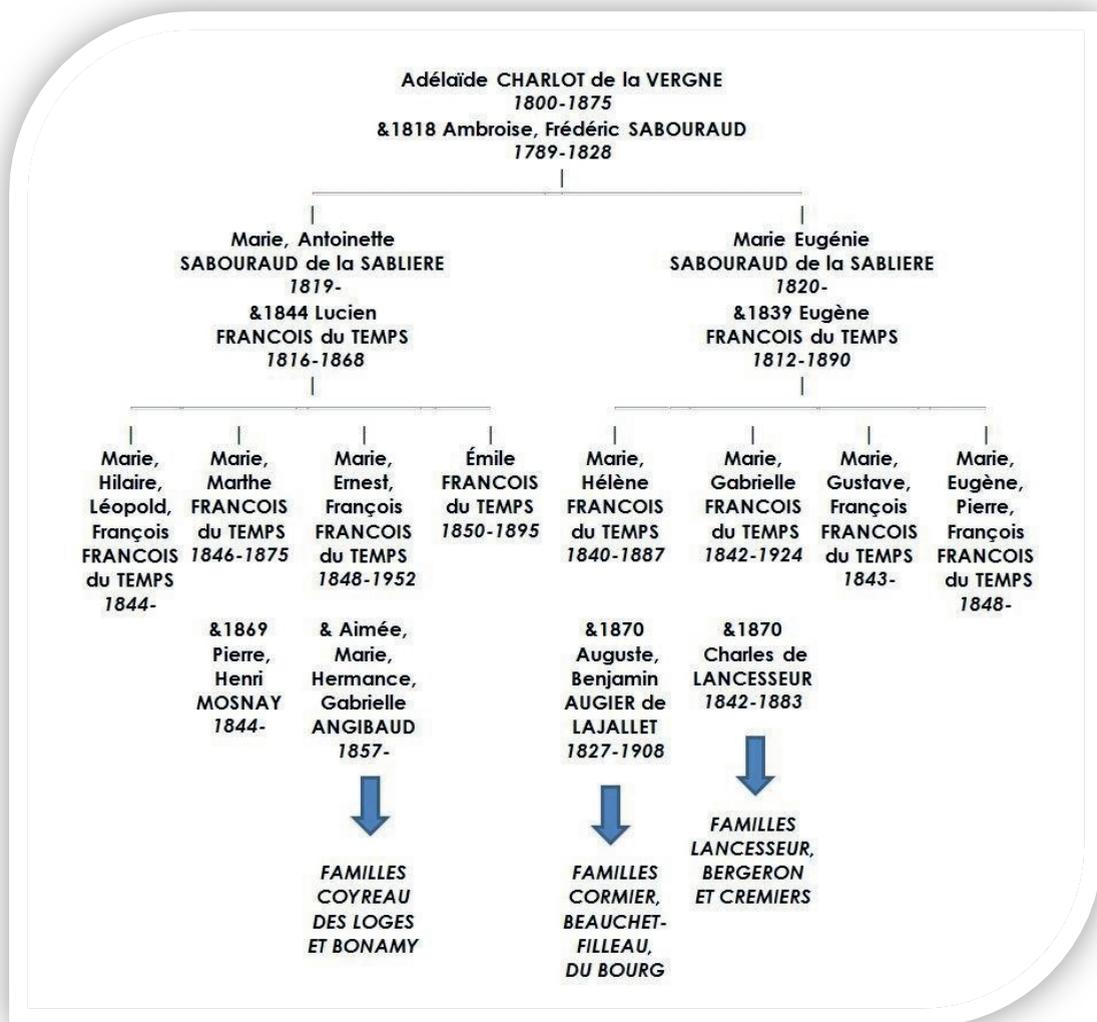


PATRICE PERVINQUIÈRE, MÉDECIN NIORTAIS, ET JOSÉPHINE PALUSTRE



Parmi leurs innombrables rejetons naissent, le 29 juillet 1939, Sabine Bergeron, qui épousera en 1962 Pierre Poirier-Coutansais, né à Saint-Viaud, au Plessis-Grimaud, en l'an de grâce 1939, et que nous avons déjà, tous deux, rencontrés dans le premier tome de cet ouvrage, de même que deux cousines de celle-ci, avec lesquelles nous avons déjà fait connaissance, Annick et Brigitte de Lancesseur.

PATRICE PERVINQUIÈRE, MÉDECIN NIORTAIS, ET JOSÉPHINE PALUSTRE



J'ai trouvé aux archives départementales de la Vendée un courrier écrit de la main de Patrice, que, dans la famille, nous connaissons beaucoup moins que Séverin son frère. C'est un courrier rédigé à Niort le 6 ventôse an X, et qui est destiné à son neveu Godard des Breuzes, un gendre de sa demi-sœur Charlotte Draud et de son mari, le conventionnel Louis-Julien Garros. « Le général Belliard qui passait ici hier soir pour se rendre à Paris m'a appris, mon cher parent et ami, que le ministre de la guerre vous avait annoncé le changement des dispositions qui vous menaçaient d'aller à Milan. Je prends

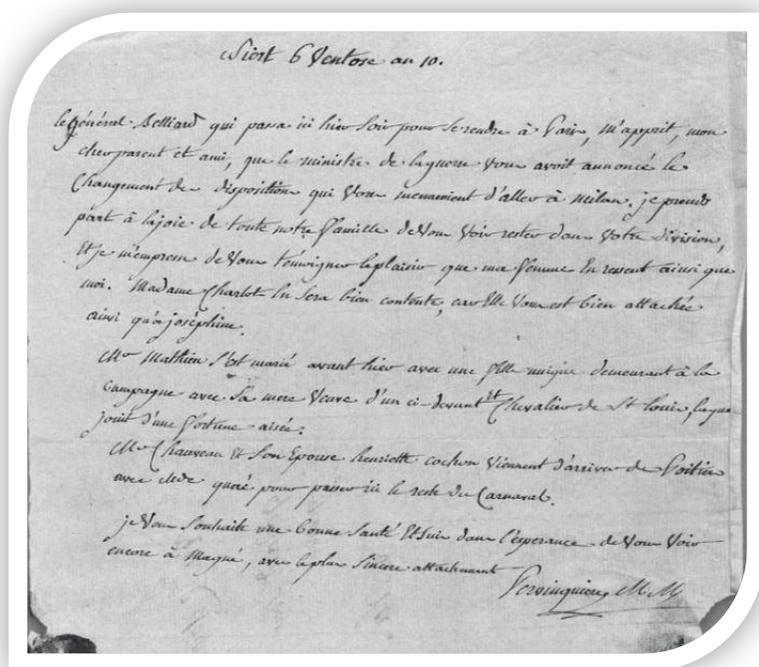
PATRICE PERVINQUIÈRE, MÉDECIN NIORTAIS, ET JOSÉPHINE PALUSTRE

part à la joie de toute votre famille de vous voir rester dans votre division, et je m'empresse de vous témoigner le plaisir que ma femme en ressent ainsi que moi. Madame Charlot¹ en sera bien contente, car elle vous est bien attachée ainsi que Joséphine². Monsieur Mathieu s'est marié avant-hier avec une fille unique demeurant à la campagne avec sa mère veuve d'un ci-devant chevalier de Saint-Louis, lequel jouit d'une fortune aisée.

Monsieur Chauveau et son épouse Henriette Cochon viennent d'arriver de Poitiers avec Mme Quéré pour passer ici le reste du carnaval.

Je vous souhaite une bonne santé et suis dans l'espérance de vous voir encore à Magné avec le plus sincère attachement.

Pervinquière M. M.³ ».



Courrier
du 6 ventose an X

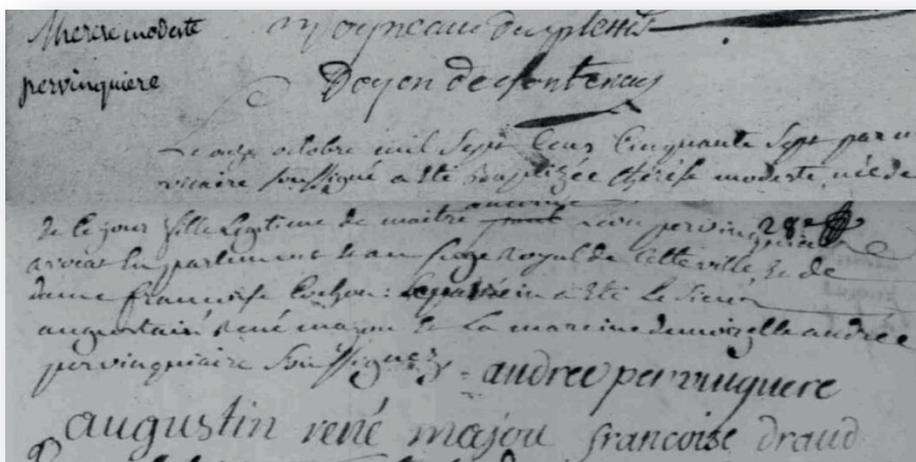
¹ Sa fille Isabelle-Julie Pervinquière, épouse Charlot de La Vergne.

² L'épouse de Patrice, Joséphine Palustre, épouse Pervinquière.

³ Ce qui signifie sans doute « Pervinquière, médecin diplômé de la faculté de médecine de Montpellier. »

UN DIVORCE CONTRAINT ET FORCÉ
THÉRÈSE-MODESTE PERVINQUIÈRE ET « L'INFÂME PRANGER »

Thérèse-Modeste Pervinquière (1757-1823)
et Antoine-Léon Pranger (1768-1796)



Baptême de Thérèse-Modeste Pervinquière – Fontenay – 1757¹

Thérèse-Modeste Pervinquière naît le 11 octobre 1757 à Fontenay. C'est Augustin René Majou, sans doute un ami de son père, qui est choisi pour être son parrain, sa marraine étant sa sœur Andrée, que nous avons déjà rencontrée, qui a 10 ans mais qui signe déjà d'une écriture très sûre d'elle.

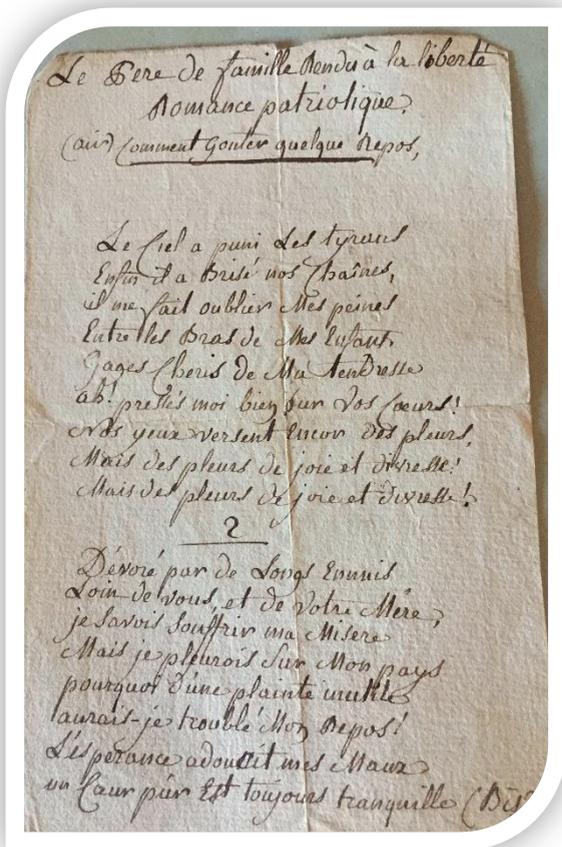
¹ « Le onze octobre mil sept cent cinquante-sept par moy vicaire soussigné a été baptisée Thérèse Modeste, née de ce jour, fille légitime de maître ~~Pau~~ Antoine Léon Pervinquière, avocat en parlement et au siège royal de cette ville, et de dame Françoise Cochon. Le parrain a été le sieur Augustin René Majou et la marraine demoiselle Andrée Pervinquière soussignés ».

UN DIVORCE CONTRAINT ET FORCÉ THÉRÈSE-MODESTE PERVINQUIÈRE ET « L'INFÂME PRANGER »

Elle demeurera à Fontenay pendant toute la période révolutionnaire, et versera une contribution patriotique de 300 francs en 1790. Le 4 avril 1793 à Fontenay, elle épouse Antoine-Léon Pranger, qui a onze ans de moins qu'elle puisqu'il est né à Paris le 11 novembre 1768. Celui-ci est professeur d'humanités en classe de seconde au collège de Fontenay, qui a été créé en 1790, et est également homme de lettres. Antoine-Léon, son mari, est un personnage que les circonstances vont conduire, en quelques mois, du camp de la Révolution vers celui de l'insurrection royaliste. Il prête tout d'abord le serment de liberté et d'égalité à Fontenay, en septembre 1792 et obtiendra donc un certificat de civisme le 5 mars 1793. A cette époque, il est, dit-on, doué de beaucoup d'imagination et compose quelques poésies et pièces de théâtre, entre autres le "Baptême Républicain", qui

témoignent plus de sa verve que de son goût. Lorsque Dumouriez est appelé en Vendée, Pranger a souvent occasion de le rencontrer chez Séverin Pervinquière, son beau-frère, chez lequel le Général a table ouverte. Antoine-Léon se fait son admirateur, et publie en son honneur, un petit poème intitulé "La Bataille de Gemmappe" en 1792.

Son beau-frère Séverin, justement, nous le reverrons, est incarcéré à Fontenay en raison de sa modération. Antoine-Léon lui écrit une « romance patriotique » de haute volée, pour sa sortie de réclusion, le 9 thermidor de l'an III. «Le père de famille rendu à la liberté. Romance



UN DIVORCE CONTRAINT ET FORCÉ
THÉRÈSE-MODESTE PERVINQUIÈRE ET « L'INFÂME PRANGER »

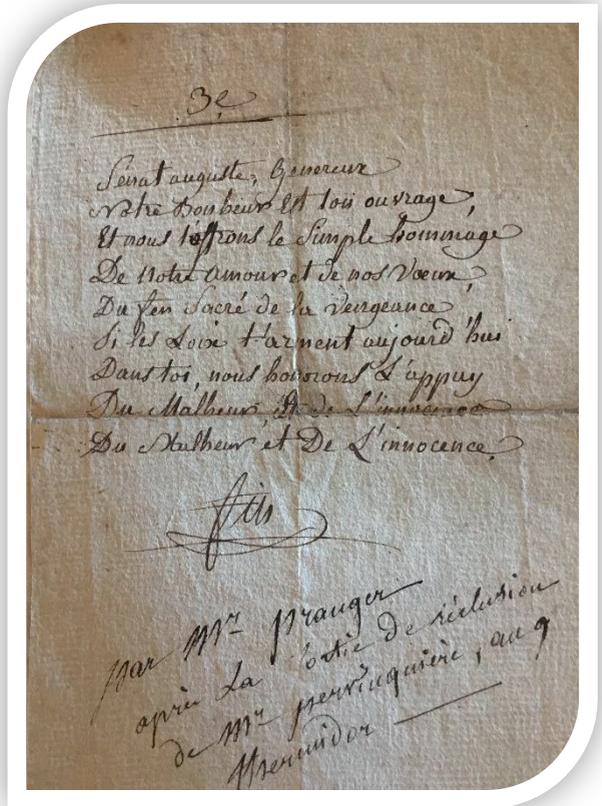
patriotique. Comment goûter quelque repos.

Le ciel a puni les tyrans, Enfin il a brûlé nos chaînes, Il me fait oublier mes peines, Entre les bras de mes enfants, Gages chéris de ma tendresse, Ah ! Pressez moi bien sur vos cœurs, Nos yeux versent encor des pleurs, Mais des pleurs de joie et d'ivresse, Mais des pleurs de joie et d'ivresse.

Dévoré par de longs ennuis, Loin de vous et de votre mère, Je savais souffrir ma misère, Mais je pleurais sur mon pays, Pourquoi d'une plainte inutile, Aurais-je troublé mon repos ! L'espérance adoucit les mœurs, Un cœur pur est toujours tranquille (Bis).

Sénat, auguste, généreux, Notre bonheur est ton ouvrage, Et nous t'offrons le simple hommage, De notre amour et de nos vœux, Du feu sacré de la vengeance, Si les Loix t'arment aujourd'hui, Dans toi, nous honorons d'appuy, Du malheur et de l'innocence, Du malheur et de l'innocence. Fin.

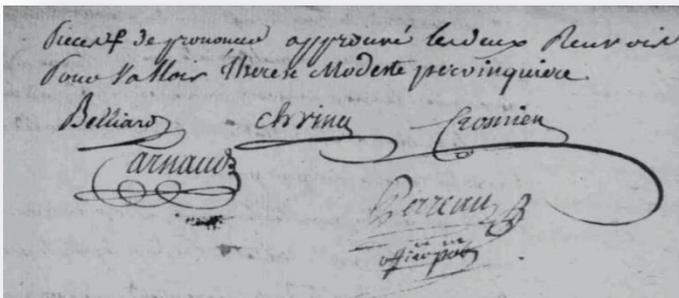
Par Mr Pranger, après la sortie de réclusion de Mr Pervinquière, au 9 thermidor. »



UN DIVORCE CONTRAINT ET FORCÉ
THÉRÈSE-MODESTE PERVINQUIÈRE ET « L'INFÂME PRANGER »

Sniff ! Voilà une œuvre que n'aurais pas reniée Rouget de Lisle. Séverin sorti de prison, son beau-frère, alors fervent républicain, ne tardera pas néanmoins à virer de bord.

Car en effet, on retrouvera très vite notre Antoine-Léon au Comité provisoire qui, à l'initiative des chefs royalistes, gère la ville de Fontenay-le-Comte, abandonnée par les autorités légales puis par les Vendéens, le 29 mai 1793. Lorsque Mercier du Rocher réussit à arrêter, le 10 juillet, quelques membres de ce Comité lors d'un coup de main, Pranger prend peur et disparaît pour se joindre aux insurgés. Rescapé de la Virée de Galerne, « l'infâme Pranger », ainsi que l'appelle désormais la municipalité de Fontenay dans ses délibérations, est pris à Rochetrejoux le 11 ventôse an IV, puis jugé à Fontenay le 16 du même mois, et promptement fusillé, toujours à Fontenay, le 17 de ce même mois de ventôse, c'est-à-dire le 7 mars 1796. Ce revirement, apparemment très rapide d'ailleurs, du camp des « Bleus » à celui des « Blancs » n'est pas sans provoquer des remous dans la famille Pervinquière.



Signatures de
Thérèse-Modeste et
des quatre témoins,
lors de son divorce
Fontenay, 1793

En 1793, Séverin, le frère de Thérèse-Modeste, est très influent dans les milieux politiques

fontenaisiens et vendéens, comme nous le verrons bientôt. Il a été député aux États-Généraux en 1789 et a occupé le siège de Procureur-Général-Syndic, un poste que l'on peut considérer comme l'équivalent de l'actuel Président du Département. C'est la raison pour laquelle, quelques mois seulement après leur mariage, Thérèse-Modeste et Antoine-Léon divorcent, sans doute sous la pression de la famille. Le lien matrimonial qui unit Thérèse-Modeste et celui qui, en quelques semaines, est devenu « l'infâme Pranger »,

UN DIVORCE CONTRAINT ET FORCÉ *THÉRÈSE-MODESTE PERVINQUIÈRE ET « L'INFÂME PRANGER »*

est devenu, en pleine Terreur, dangereux pour la famille. Ce divorce n'en est d'ailleurs apparemment pas un, et se déroule sans que le conjoint soit invité à y participer, même s'il est vrai qu'il est alors en fuite. En fait, ce divorce ressemble surtout à une « *répudiation à la demande de la famille de l'épouse* », Thérèse-Modeste y paraissant particulièrement inactive.

En réalité, c'est apparemment Séverin, le frère de l'épouse, qui semble avoir alors pris les choses en mains, pour parvenir à une issue rapide. C'est ce que nous apprend le registre d'état-civil de la commune de Fontenay-Le-Peuple, qui publie le divorce ainsi : « *Vu un jugement du Tribunal de famille en date du 29 du mois dernier (octobre 1793) par lequel les arbitres (son frère Séverin, son cousin Gabriel Cochon, ainsi qu'Esgonnière pour Thérèse. Testard, Boisramé et Poeydavant pour Antoine) ont décidé que Thérèse-Modeste Pervinquière est fondée dans sa demande en divorce pour cause d'émigration (...), Vu le certificat délivré le 22 du présent mois, lequel constate que Thérèse-Modeste Pervinquière, femme Pranger est malade des suites d'une dispute violente et qu'elle est hors d'état de quitter sa maison ; Prononce en sa présence et celle des quatre témoins précédemment dénommés que le mariage d'entre elle et Antoine-Léon Pranger est dissout.* » Voilà un divorce prestement expédié dans lequel on a fait intervenir la famille et les amis, en tous cas tous ceux qui comptent à Fontenay-Le-Peuple et qui pourraient aider à parvenir rapidement au résultat tant espéré... Les quatre témoins présents sont.....Augustin Belliard, qui n'est autre que le beau-père de Séverin, Charles-Nicolas Crosnier, secrétaire de district, Charles Vinet, administrateur du district de Fontenay, qui est également un cousin germain d'Angélique Pervinquière, l'épouse de Séverin, et enfin un certain Jean Arnaud, ci-devant membre et secrétaire du comité de surveillance. Thérèse-Modeste ne peut se déplacer auprès de l'officier d'état-civil pour officialiser le divorce ? Peu importe ! Celui-ci vient à elle et accepte de se transporter personnellement à son domicile afin que le divorce puisse être prononcé au plus vite ! Qui sait pourtant si ce divorce n'a pas été imposé à Thérèse-Modeste par la pression familiale ? Ce qui est sûr, c'est que Thérèse-Modeste vivra jusqu'au 22 février 1823, date à laquelle elle s'éteint en son domicile de la rue du Puits-Saint-Martin, à Fontenay, et qu'elle est alors toujours dite, malgré son divorce, « *Veuve de Mr Antoine-Léon Pranger, homme de lettres* ».

UN DIVORCE CONTRAINT ET FORCÉ
THÉRÈSE-MODESTE PERVINQUIÈRE ET « L'INFÂME PRANGER »

Acte de décès de
Thérèse-Modeste
Pervinquière

Fontenay – 1823¹

N^o 39. Aujourd'hui samedi vingt deux février mil huit cent vingt trois sur les six heures du soir pardevant nous Benjamin Bréchard, premier assesseur, spécialement délégué par M. le maire de la ville de Fontenay Le-Comte pour remplir les fonctions d'officier public de l'état civil, et de deux parents, M. Jean Hilaire Charlot, propriétaire, âgé de cinquante trois ans, neveu par alliance de la défunte, demeurant en la ville de Niort, et M. Louis-Marie Joseph Garos, aussi propriétaire, âgé de trente sept ans, neveu utérin de la dite défunte, demeurant à Coulonges-Les-Royaux, lesquels nous ont déclaré que Mad. Thérèse Modeste Pervinquière, veuve de M. Antoine Léon Pranger, homme de lettres, âgée de soixante cinq ans passés, née en cette ville de Fontenay-Le-Comte et y demeurant, fille légitime de feu M. Antoine Léon Pervinquière, avocat au parlement, et de feu Dame Françoise Cochon, est décédée ce soir sur les trois heures en son domicile situé rue du Puits-Saint-Martin de tout ce qui nous a été dressé l'opuscule de cet acte au quel il a été donné lecture et qui a été signé des déclarans et de nous.

Charlot
Garos
B. Bréchard
1^{er} ass.

¹ « Aujourd'hui samedi vingt deux février mil huit cent vingt trois sur les six heures du soir pardevant nous Benjamin Bréchard (...), sont comparus Mr Jean Hilaire Charlot, propriétaire, âgé de cinquante trois ans, neveu par alliance de la défunte, demeurant en la ville de Niort, et Mr Louis Marie Joseph Garos, aussi propriétaire, âgé de trente sept ans, neveu utérin de la dite défunte, demeurant à Coulonges-Les-Royaux, lesquels nous ont déclaré que Mad. Thérèse Modeste Pervinquière, veuve de Mr Antoine Léon Pranger, homme de lettres, âgée de soixante cinq ans passés, née en cette ville de Fontenay-Le-Comte et y demeurant, fille de feu Mr Antoine Léon Pervinquière et de feu Dame Françoise Cochon, est décédée ce soir sur les trois heures en son domicile situé rue du Puits-Saint-Martin. »

UN DIVORCE CONTRAINT ET FORCÉ
THÉRÈSE-MODESTE PERVINQUIÈRE ET « L'INFÂME PRANGER »

La prose monarchiste
d'Antoine-Léon Pranger

Enfin, Mathieu-Joseph-Séverin Pervinquière, le benjamin des enfants de Léon et Françoise, que nous découvrirons bientôt, naît à Fontenay le 11 février 1760. Avant lui est née une sœur, Pélagie-Suzanne, en 1758, qui ne survivra pas, et après lui naîtront au foyer de Léon et Françoise Pervinquière deux enfants qui mourront en bas âge eux aussi, un garçon prénommé, comme son père, Léon (1761-1765), et, déjà, une petite Suzanne (1762-1765).

« Nous n'avons plus de roi sur le trône abattu.
Le crime assujettit le Français éperdu
A ses lois forcenées,
Et les prisons sont étonnées
De ne plus aujourd'hui s'ouvrir qu'à la vertu.
J'y mérite une place et la prends avec joie :
D'aucun remords honteux mon âme n'est la
[proie.

Fidèle aux mânes de Louis,
J'ai combattu trois ans pour le soutiens des lis,
Et calmé la tempête où la France se noie,
Voilà tous mes forfaits, et je meurs sans effroi
Sous les coups meurtriers des assassins du
[roi.

A ses derniers moments j'ai blâmé sa faiblesse,
Mais, ô noble Antoinette, ô sublime princesse,
Tout mon orgueil se borne à mourir comme toi.
Je l'avouerai pourtant, et ce regret m'honore ;
Ma gloire avait besoin que je vécusse encore :
J'avais le noble orgueil de m'immortaliser.
Mais frappé du trépas qui bientôt me dévore,
Mon nom ment dans la tombe où je vais repo-
A la première aurore. [ser

Et toi dont l'amitié, la douceur et la foi,
De notre cher hymen m'ont fait aimer la loi,
Epouse tendre et malheureuse,
Hélas ! je t'ai donc malgré moi
Versé de mes destins l'influence orageuse...

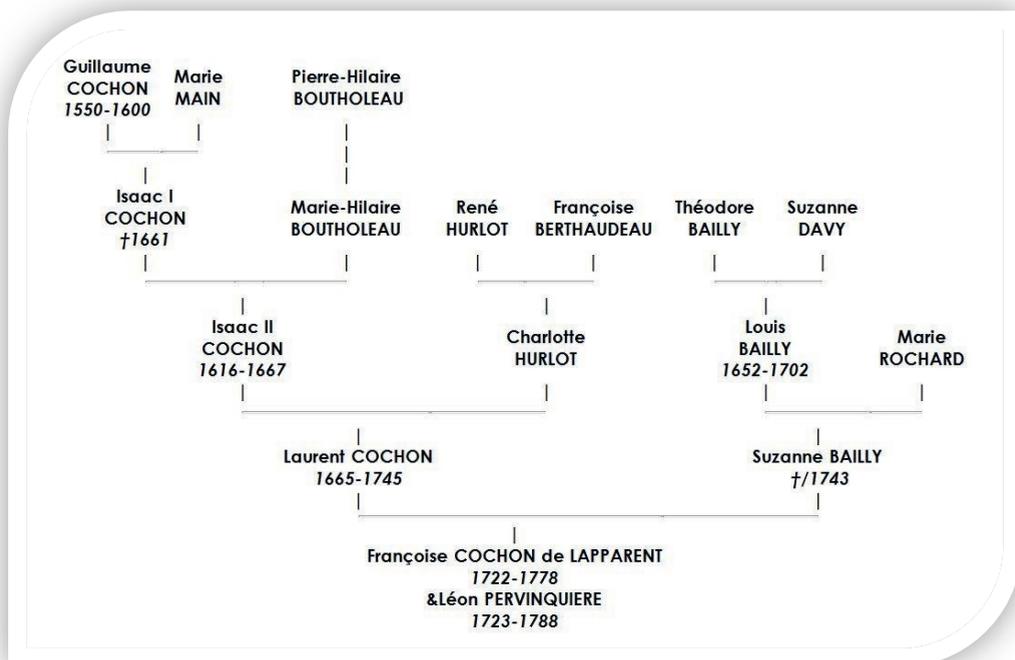
Gardez-vous, mes amis, quand vous saurez ma
[mort,
D'insulter à ma cendre en déplorant mon sort.
Le trépas a pour mois des charmes :
Vous seuls être à plaindre et m'arrachez des
[larmes.
Je vous laisse sur mer et je gagne le port.

Le quatre septembre mille sept cent soixante
cinq par moy vicaire soussigné a été inhumé
au cimetière de cette paroisse le corps de
Suzanne Pervinquière âgée de trois ans en
présence de Patrice Pervinquière son frère et
d'Andrée Pervinquière sa sœur.

Inhumation de Suzanne Pervinquière – Notre-Dame de Fontenay - 1765¹

¹ « Le quatre septembre mille sept cent soixante cinq par moy vicaire soussigné a été inhumée au cimetière de cette paroisse le corps de Suzane Pervinquière agée de trois ans, en présence de Patrice Pervinquière son frère et d'Andrée Pervinquière sa sœur. »

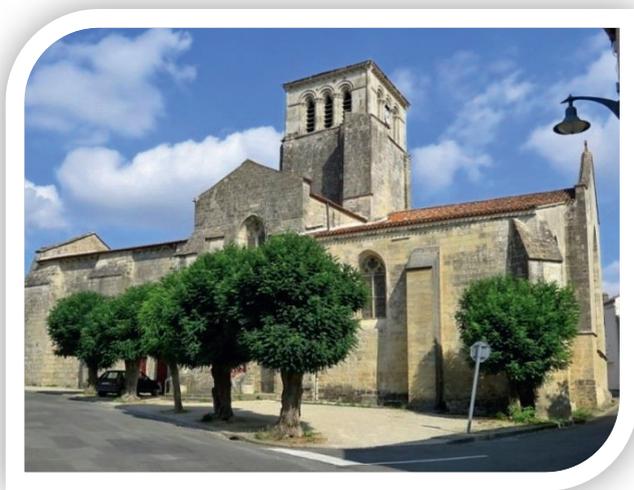
CHAPITRE 2 - LES COCHON DE LAPPARENT ET LES BAILLY



LES COCHON DE LAPPARENT ET LES BAILLY

Les Cochon sont initialement originaires de la région de La Rochelle et de Rochefort. Dès 1473, ils tiennent « *un rang distingué entre les notables de la ville* », nous dit le « *Dictionnaire Historique* » de Moreri publié en 1759. Ils sont protestants, comme en témoignent les nombreux prénoms tirés de l'Ancien Testament que l'on retrouve parmi eux. Un branche de la famille vient s'installer entre Fontenay et Niort, et plus précisément à Coulonges-Les-Royaux, à la fin du XVIème siècle, et semble avoir abjuré alors le protestantisme pour en revenir à la bonne et vieille foi catholique, apostolique et romaine.

*L'église
Saint-Etienne
de Coulonges*

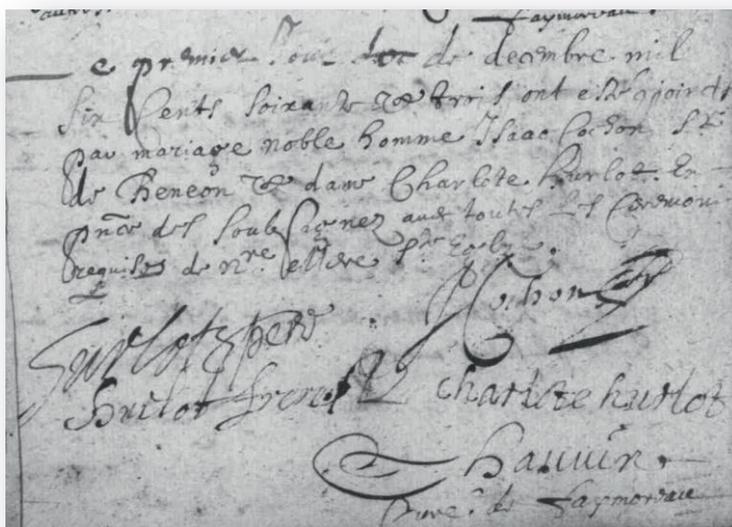


Le plus ancien que nous connaissons, François Cochon, qui se marie en 1566 au temple protestant de La

Rochelle avec une demoiselle Catherine de Coucy, est envoyé en 1532 auprès de François Ier pour les affaires de la Ville de La Rochelle, en considération de la position honorables qu'y tient sa famille. Il sera par la suite député auprès d'Henri II en 1548, puis écuyer, élu, et sire en 1558. En cette même année, il figure sur le matricule du corps de Ville de La Rochelle en qualité d'« *esleu* », ce qui signifie qu'il a été proposé pour devenir maire. Celui-ci aura un fils, Guillaume Cochon, né vers 1550 à La Rochelle et mort vers 1600 à Coulonges. C'est lui qui quittera La Rochelle et qui fera souche dans les Deux-Sèvres actuels. Guillaume ne suivra pas son père dans ses convictions religieuses et se retirera vers 1580 pour, nous dit Moreri, « *éviter le danger des nouvelles opinions, la religion protestante étant alors dominante dans la ville* ». Et c'est donc ainsi que Guillaume

LES COCHON DE LAPPARENT ET LES BAILLY

devient marchand à Coulonges. De son mariage avec Marie Main, il aura notamment un fils, a qui sera attribué un prénom traditionnel chez les Protestants, Isaac. Celui-ci sera Sieur de L'Apparent, une terre qui se trouve dans la paroisse d'Ardin, à proximité de Coulonges, ainsi que de Bénéon et de la Mangelate. Isaac, premier du nom, sera marchand à Coulonges puis à Ardin en 1617. Il deviendra Fermier général de la terre de Bois-Ratault, à Ardin, et sera qualifié d'« honorable homme et de noble homme » dans des actes de 1628 à 1631. La fonction de fermier général est très lucrative. Isaac achète beaucoup de terre dans la région notamment, au début du XVII^e siècle, le « pré de Laparant », planté de nombreux noyers et, quelques années plus tard, « l'hébergement de Laparant », qui, tout le monde l'aura compris, donneront leur nom à la famille. C'est alors qu'Isaac prend le nom de « sieur de Bénéon, de Laparant, et de la Mauzolotte ». Il mourra en 1661 et aura plusieurs enfants de son mariage avec Marie-Hilaire Boutholleau, dont notamment un fils prénommé Isaac, comme lui, qui naîtra en 1616 et qui s'éteindra à Faymoreau, aujourd'hui en Vendée, le 10 avril 1667.

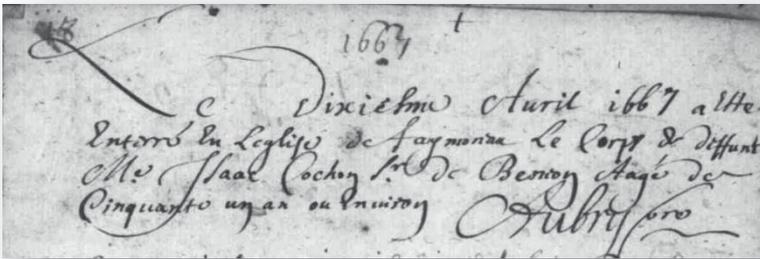


Mariage d'Isaac Cochon et Charlotte Hurlot – Faymoreau - 1663¹

¹ « Le premier jour de décembre mil six cent soixante trois ont estés jointcs par mariage noble homme Isaac Cochon, Sr de Bénéon, et Dame Charlotte Hurlot, ... ».

LES COCHON DE LAPPARENT ET LES BAILLY

Tout comme son père, Isaac, second du nom, sera sieur de Bénéon à Ardin et Fermier général de la seigneurie du Fief-Moreau et du Fief-Ratault. Isaac II, appelons-le ainsi, se mariera à trois reprises, en 1639 avec Françoise Bonnet, puis en 1653 avec Marguerite Coquilleau, puis enfin en 1663, quatre années avant sa mort, à Faymoreau, avec Charlotte Hurlot. Il aura dix enfants de ses trois mariages, et notamment, un benjamin de Charlotte, à qui il donnera le prénom de Laurent, et que nous allons dorénavant découvrir.



Inhumation d'Isaac Cochon – Faymoreau - 1667¹

¹ « Le dixième avril 1667 a été enterré en l'église de Faymoreau le corps de deffunt Me Isaac Cochon, Sr de Bénéon, âgé de cinquante un ans ou environ. »

Laurent Cochon (1665-1745) et Suzanne Bailly

Françoise, l'épouse de Léon Pervinquière, naît le 13 mars 1722 à Coulonges-Les-Royaux, une commune aujourd'hui dénommée Coulonges-Sur-L'Autize, qui se trouve aujourd'hui située dans le département des Deux-Sèvres. Elle est la fille d'un fermier général du fief de Bois-Ratault (ou Bois-D'Ardin), avocat en Parlement, sénéchal de Coulonges-Les-Royaux, Laurent Cochon, sieur de Lapparent, qui a vu le jour le 4 novembre 1665 à quelques kilomètres de Coulonges, à Faymoreau, aujourd'hui en Vendée, et qui quittera ce bas monde le 11 août 1745 à Coulonges. Laurent est inhumé dans l'église Saint-Etienne. Laurent épousera Suzanne Bailly, dont la sœur, Anne, est propriétaire à Sainte-Radegonde-La-Vineuse d'une terre dénommée «La Baudonnière». La famille Cochon entre dans la magistrature aux environs de 1700 lorsque Laurent devient sénéchal de Coulonges.



Acte de baptême de Laurent Cochon - Faymoreau – 4 novembre 1665¹

¹ « Le quatrième jour de novembre mil six cent soixante et cinq, a été par moy soussigné, baptisé Laurent, fils d'honorable homme Isaac Cochon et de Dame Charlotte Hurlot son épouse. Le parrain a esté honorable homme Laurent Hurlot et la marraine dame Marguerite Cochon ».